
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Lundi 21 janvier 2008, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne*, *Catherine Buchet-Harder*, *M. Gérard Deshusses*, *M^{me} Laetitia Guinand*, *MM. Vincent Maitre*, *Richard North*, *M^{mes} Mary Pallante*, *Maria Pérez*, *Annina Pfund*, *Anne Pictet*, *MM. Georges Queloz*, *Jean Sanchez* et *Olivier Tauxe*.

CONVOCATION

Par lettre du 4 janvier 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier, mercredi 16 janvier et lundi 21 janvier 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante qui sera renvoyée à la commission des pétitions:

- P-207, «Pour le renforcement de l'offre des Mouettes genevoises».

4. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Changeons la vie des Genevois par la révolution du vélo!» (M-700)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la nécessité de promouvoir la mobilité douce à Genève;
- la nécessité, d'un point de vue de santé publique, d'encourager une activité physique quotidienne;
- la nécessité de lutter contre les nuisances sonores et la pollution liées au trafic automobile;
- les succès retentissants des expériences de ce type menées dans de nombreuses villes européennes;

¹ Annoncée, 1447.

Motion: locations de vélos

- la nécessité de mettre sur pied un système de location de vélos qui soit simple, attractif, ambitieux et facile d'accès;
- le caractère actuel trop limité des possibilités de location de vélos à la disposition des Genevois et des touristes;
- les investissements importants effectués par la Ville de Genève pour améliorer le réseau de pistes cyclables;
- la possibilité de financer ce type d'infrastructures par un partenariat public-privé, et notamment grâce à la publicité (concessions d'affichage sur le domaine public, publicité sur les vélos et sur les bornes de location, etc.);
- le fait qu'il serait possible d'envisager un partenariat, comme dans d'autres villes européennes, avec les entreprises de transports publics locales (TPG, Unireso) ou nationales (CFF),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un système ambitieux de locations de vélos grâce à un partenariat public-privé.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que nous sommes ici tous conscients de la nécessité de lutter contre la pollution et le bruit engendrés par le trafic automobile, mais, au sein du groupe démocrate-chrétien, nous pensons qu'il faut le faire, dans un premier temps, par des moyens incitatifs. Si ces moyens incitatifs ne fonctionnent pas, alors il s'agira d'utiliser le bâton.

C'est dans cet esprit que nous avons, par exemple, déposé au Grand Conseil une motion qui demande d'offrir la gratuité du parking pour les voitures respectueuses de l'environnement. C'est dans cet esprit que nous proposons ce soir, au sein du Conseil municipal, une motion qui propose de mettre en place un système de locations de vélos comparable, par exemple, à ce qui se fait à Paris ou dans d'autres villes européennes.

J'entendais, il y a quelques jours, lors de l'émission *Infrarouge*, Bertrand Piccard nous parler de la difficulté de concilier les intérêts économiques et les intérêts écologiques. Il expliquait – je rappelle qu'il est psychiatre – que l'individu, que la nature humaine, recherche, que cela plaise ou non, l'intérêt à court terme. A priori, c'est donc difficilement conciliable avec les principes du développement durable.

Notre défi, c'est donc de parvenir à concilier les deux. Et comment le faire? En proposant des idées qui soient rentables, avantageuses pour les individus. La protection de l'environnement ne doit pas, à nos yeux, être constamment associée à la restriction de la mobilité ou à des sacrifices financiers. Il faut, au contraire, montrer les avantages d'une politique de développement durable.

Cette motion s'inscrit dans cet esprit. Nous demandons un système de locations de vélos performant et ambitieux. Cette proposition a pour ambition de donner aux Genevois le goût de se déplacer à vélo. Or, aujourd'hui, on oppose trop souvent les automobilistes aux cyclistes, les cyclistes aux piétons, et ainsi de suite. Je crois qu'on peut être les trois, qu'on peut être un cycliste occasionnel, un conducteur occasionnel et un piéton occasionnel. L'un n'empêche pas l'autre.

Je suis également persuadée qu'aujourd'hui un bon nombre de Genevois seraient prêts à laisser leur voiture ou leur scooter au garage si on leur donnait un coup de pouce pour le faire. Au lieu de les coincer dans les embouteillages ou de supprimer des places de parking, essayons de leur proposer un nouveau mode de transport en leur permettant d'accéder à des locations de vélos à grande échelle et de façon économique!

Notre cité se prête parfaitement à ce projet. La Ville et le Canton ont investi des sommes importantes pour des pistes cyclables. Tout est rassemblé pour accueillir ce type de projet, de nombreuses villes d'Europe l'ont déjà fait, et pas seulement des villes scandinaves comme Copenhague ou Oslo, mais également Paris, Barcelone, Lyon, et même Londres dans certains quartiers. Il n'y a pas de raison que Genève ne soit pas capable de faire la même chose.

Ce type d'infrastructures pourrait parfaitement être financé par un partenariat public-privé, et notamment grâce à la publicité sur les vélos et sur les bornes de locations. La Ville de Genève a d'ailleurs inscrit un projet de locations de vélos dans le cahier des charges remis aux entreprises intéressées par la concession d'affichage. Mais, en raison d'un recours au tribunal, ce projet ne pourra voir le jour qu'en 2010. Le risque existe également que le cahier des charges change, menaçant ainsi tout le projet de locations de vélos. Une autre solution est apparue ces derniers temps et elle consiste à lier ce projet à l'Euro 2008, en partenariat avec Genève Roule.

Je rappelle que cette motion a été déposée l'été dernier, c'est-à-dire avant que toutes ces pistes ne soient évoquées dans les médias. L'objectif de cette motion était justement de donner une impulsion, afin de mettre en place un système ambitieux de locations de vélos à Genève et, si possible, rapidement. Ce serait la plus belle des vitrines que l'on pourrait offrir pour le vélo, à un prix modique et sans contraintes.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Le vélo, ah! le vélo... Ma grand-mère faisait du vélo... (*Rires.*) Mesdames et Messieurs, avez-vous déjà regardé les cyclistes, sur la rue? Il y en a que j'appelle les pédalos du macadam. Ni proue, ni poupe, ni bâbord, ni tribord. Ils vont n'importe où. Ils s'avancent, en grands seigneurs.

Quant aux voitures qui sont derrière, ma foi tant pis pour elles... Elles n'ont qu'à ralentir. Ils sont les maîtres du macadam, ils passent entre deux 4x4, tout près d'un camion, manquant de finir dessous. Ils obligent un bus à freiner des quatre fers, de tous ses chevaux, avec tous les voyageurs qui s'entassaient malgré eux sur le conducteur du véhicule. Où est-il, le respect? Il n'y en a pas!

Alors, bien sûr, il y a les pistes cyclables. Avez-vous déjà vu les pistes cyclables? On y voit des motos, des voitures, on y voit beaucoup de choses, mais très peu de cyclistes. L'autre jour, j'étais au boulevard Carl-Vogt. Il y avait à droite une piste cyclable, qui ne mène nulle part d'ailleurs, parce que ni à droite, ni à gauche, ni devant, il n'y avait plus rien. Et, à sa gauche, un automobiliste, la main crispée sur son levier de vitesses, comme son zizi, prêt à bondir... (*Rires.*) Feu vert! Et là, d'un pied rageur, il écrase son accélérateur, comme une éjaculation précoce, et se trouve de l'autre côté en premier...

Quant au pauvre cycliste, il fait comme il peut pour ne pas tomber, bondit sur le trottoir et là, d'un coup viril, j'ai échappé à la mort! Il passe alors entre les piétons, manquant de renverser une vieille dame, d'écraser son petit chien, qui hurle de terreur... C'est quoi, ces piétons? Qu'est-ce qu'ils font sur le trottoir? Non, il y a des choses qui ne vont plus, Messieurs dames! On n'a plus la société qu'on devrait avoir. Regardez l'urbanisme, c'est quoi? Un patchwork d'îlots, entourés de petits trottoirs où, soi-disant, les piétons sont prioritaires. Prioritaires de quoi? Essayez de vous poser par terre, vous aurez tout de suite une maréchaussée qui viendra vous gronder... Non, tout doit circuler. On va où, là?

Et ces petits îlots, c'est quoi? Ce sont des îlots qui sont cernés par les couloirs de la mort. On ne peut pas aller de l'un à l'autre. Oui, il y a des passages pour piétons, c'est vrai! On dirait le costard des Dalton! C'est à vos risques et périls si vous les prenez. Vous n'y êtes pas prioritaires, quoi que dise la loi. Vous manquez à tout moment de vous faire écraser.

Je me pose alors de sérieuses questions. Oui, les vélos, mais changeons d'abord la société! Parce que cela ne va plus du tout. Où est le respect? Où est la tendresse? Où est l'amour? Où est le sens du partage? Où est notre société? (*Brouhaha.*) On enfile des rues, on enfile des trottoirs, on ne prend plus le temps de se regarder, de se parler, de s'aimer. On ne prend plus le temps de vivre. Alors là, oui, pour les vélos, mais sans grand espoir, car tant que l'être humain sera ce qu'il est, mon Dieu... Allons-y pour les vélos! Mais j'en suis un peu triste... (*Rires.*)

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je m'adresserai plus particulièrement, et vous leur transmettez, Monsieur le président, à Mesdames et Messieurs du groupe démocrate-chrétien. En effet, chers amis, vous prêchez des convaincus... (*Exclama-*

tions.) Car, comme vous le savez sans doute, le groupe socialiste est totalement acquis aux considérants de votre motion.

Simplement, ce que vous proposez existe déjà. Genève Roule prête gratuitement des vélos de ville à plusieurs endroits de la cité. Elle loue également des vélos tout-terrain – VTT – des remorques et sièges pour enfants, et même des tandems. Cette association a pour objectifs principaux – je n’en citerai que trois – premièrement, l’insertion socioprofessionnelle de requérants d’asile et de personnes sans emploi, en leur offrant une formation et une occupation au service de la collectivité. Deuxièmement, la promotion de la santé en encourageant la population résidante et de passage à pratiquer cet exercice en plein air et, troisièmement, un engagement dans une perspective de développement durable.

Cette association s’autofinance à plus de 30% grâce au sponsoring publicitaire, avec des publicités placées sur les vélos, et à la location de vélos spéciaux. Elle bénéficie déjà de subventions de la Ville et du Canton de Genève, plus de nombreux sponsors et partenaires privés. Un concept identique existe déjà à Berne, Zurich, Lausanne, Neuchâtel, Thoun, Sion et Renens. Nul n’est donc besoin de se comparer à Stockholm, Paris ou autres, qui sont des villes bien plus grandes, et il est plus intelligent, nous semble-t-il, d’être reliés à ce réseau suisse. En outre, il est indispensable que l’information soit bien relayée par Genève Tourisme et que nos amis de passage puissent s’adresser à cette association. Si, par hasard, tel n’était pas le cas, il conviendrait d’y remédier.

En conclusion, ce que vous demandez existe déjà et nous ne voyons pas l’utilité d’ajouter du travail à ce plénum, qui n’en manque pas. Plutôt que de réinventer la roue, il conviendrait d’améliorer ce qui existe. Ce serait sans doute une option plus efficace. C’est la raison pour laquelle, bien que nous la regardions d’un œil favorable, le groupe socialiste ne votera pas votre motion.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Le groupe des Verts est plutôt favorable à cette motion, parce que nous partageons la nécessité de promouvoir la bicyclette, qui est le moyen idéal pour se déplacer en ville. Nous accepterons cette motion, évidemment, mais nous proposerons un amendement. Je me permets d’ouvrir une petite parenthèse: améliorer les déplacements en ville et favoriser l’utilisation du vélo, c’est aussi profiter de construire des vélostations dans les gares de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), ou terminer l’amélioration du réseau cyclable.

Cela dit, les Verts souscrivent aux considérants de la motion du Parti démocrate-chrétien, mais, tout comme la préopinante socialiste, nous avons le souci de préserver la survie de l’association Genève Roule, qui fait un grand travail et fournit d’excellentes prestations depuis plusieurs années déjà. Comme il a été dit,

Motion: locations de vélos

elle a mis en place un programme de réinsertion professionnelle – ce qui nous tient à cœur – pour les requérants d’asile et pour les chômeurs, grâce à un système de prêts de vélos gratuits et de locations.

Genève Roule a imaginé, premièrement, des projets en lien avec l’Eurofoot et, deuxièmement, dans le cadre des emplois de solidarité, à la suite de l’approbation de la nouvelle loi genevoise sur le chômage que nous avons votée en décembre 2007. On a pu lire dans la presse, ces dernières semaines, que cette association a développé son projet et l’a remis au Conseil administratif, qui devrait l’étudier.

Aussi, nous, les Verts, pour appuyer la motion du groupe démocrate-chrétien, qui est de très bonne intention, et parce que nous tenons à ce que l’association Genève Roule poursuive son travail, tant dans le cadre de l’Eurofoot que dans ses projets d’emplois solidaires, nous déposerons un amendement. En effet, l’invite mentionne exclusivement un partenariat public-privé, et cela nous dérange. Nous proposerons donc l’amendement suivant.

Projet d’amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de *lui proposer* un système ambitieux de locations de vélos grâce à un partenariat *public-associatif, voire public-privé, incluant les partenaires de l’économie sociale et solidaire.*»

A notre avis, il est absolument nécessaire que des partenaires de l’économie sociale et solidaire, dont Genève Roule, puissent s’y associer et poursuivre leurs projets de créations d’emplois de solidarité.

Les Verts voteront cette motion, à condition que cet amendement soit accepté. En dernier lieu, nous demandons le renvoi de cette motion directement au Conseil administratif, puisqu’il étudie déjà ce type de projets et se trouve – nous le savons – en contact avec l’association Genève Roule.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous savez que c’est un adepte quotidien du vélo qui vous parle et, à ce titre, je ne peux que saluer l’idée des démocrates-chrétiens de chercher à généraliser cette pratique. Néanmoins, les préopinantes socialiste et Verte m’ont enlevé les mots de la bouche en mentionnant l’existence et le bon fonctionnement de Genève Roule.

Cela dit, les deux projets ne sont peut-être pas mutuellement exclusifs, puisque nous avons vu que, dans les municipalités comme celle de Lyon, l’usage de l’investissement public en faveur du vélo a permis de mettre à disposition des Lyonnais une multitude de vélos en location pour des courtes durées, système qui fonctionne extrêmement bien.

Je ne veux pas répéter toute l'argumentation en faveur de cette motion, mais j'en verrais une autre que je n'ai pas entendue, c'est le fait que cette motion aurait tendance à réduire le nombre de vélos qui traînent dans la rue et de nuisances liées à l'existence de ces épaves en ville de Genève. Je pense que les gens qui loueraient des vélos seraient moins enclins à les abandonner sur la voie publique lorsqu'ils n'en auraient plus besoin, avec l'encombrement que cela provoque.

Le groupe libéral acceptera cette motion M-700. Quant à l'amendement des Verts au sujet du partenariat public-associatif, le groupe libéral s'abstiendra.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical ne reprendra pas non plus l'ensemble de l'argumentation absolument pertinente développée par ses préopinants. Bien entendu, nous serons en faveur de cette motion, parce que nous estimons également qu'elle apporte des propositions marquées au coin du bon sens.

Nous souhaiterions toutefois rappeler un certain nombre de choses. Le projet qui consistait à insérer une location de vélos dans le cadre de la concession d'affichage public – si d'aventure il était maintenu après les péripéties judiciaires auxquelles il est actuellement confronté – ne pourra en aucun cas être concrétisé avant 2009. Or il nous semble qu'il devrait y avoir d'autres possibilités de mettre rapidement sur pied un système de locations de vélos.

S'agissant du lien avec Eurofoot 2008, le *timing* serait effectivement beaucoup plus proche, mais le projet serait limité à cet événement. Par conséquent, nous imaginons qu'il serait possible de commencer par Eurofoot 2008 et, par la suite, d'ouvrir le système de manière générale dans le temps.

Les radicaux sont également sensibles au fait de ne pas limiter, dans la mesure du possible, le système de locations de vélos au seul territoire de la Ville de Genève. Nous estimons, en effet, qu'un certain nombre de quartiers hors de la ville sont également intéressants, Carouge par exemple.

Enfin, nous serions tout à fait disposés à prendre en considération l'amendement des Verts et à réfléchir à la problématique du partenariat avec l'économie sociale et solidaire. Pour toutes ces raisons, nous demandons le renvoi de cette motion directement au Conseil administratif.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Juste quelques précisions par rapport aux propos entendus. Contrairement à ce que les socialistes soutiennent, cette motion du Parti démocrate-chrétien n'enfonce pas des portes ouvertes, puisque Genève Roule, c'est quatre stations de locations de vélos, mais uniquement au printemps et en été. Cette offre s'adresse donc principalement aux touristes et, personnelle-

Motion: locations de vélos

ment, je ne connais pas beaucoup de Genevois qui utilisent cette possibilité, malheureusement. Pour notre part, nous proposons un véritable système de locations à grande échelle, destiné à l'ensemble des Genevois.

Pour répondre aux préoccupations des Verts, notre ambition n'est pas de tuer Genève Roule, bien entendu! Au contraire, nous serions tout à fait disposés à travailler en partenariat avec Genève Roule, à trouver des solutions pour mettre en place le système le plus efficace possible, en prenant en considération le fait que des personnes travaillent dans cette association. Tout cela devra être fait en concertation et nous proposons de renvoyer cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz est accepté sans opposition (52 oui et 5 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à la majorité (opposition du groupe socialiste).

Le président. Je mets aux voix le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 38 non contre 19 oui.

Le président. La motion est donc acceptée et renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer un système ambitieux de locations de vélos grâce à un partenariat public-associatif, voire public-privé, incluant les partenaires de l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Pour que Genève redevienne une ville exemplaire en matière de propreté» (M-701)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la saleté des rues le soir ainsi que le sentiment d’insécurité qui en découle;
- les fouilles des sacs-poubelles et conteneurs durant la nuit et, par conséquent, les détritrus répandus à même le sol;
- les embouteillages des rues occasionnés par le ramassage des poubelles le matin aux heures de pointe;
- le règlement de la Voirie, inadapté aux horaires des commerçants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier le règlement de la Voirie en ce qui concerne les horaires de ramassage en renforçant ces derniers et en instituant des heures de ramassage entre 20 h et 22 h.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Qui, à Genève, sort encore ses poubelles le matin entre 5 h et 6 h 30, comme le stipule le règlement sur la gestion des déchets? Cette question, Mesdames et Messieurs les conseillers, prend tout son sens quand on se déplace en ville en fin de journée.

Que vous vous trouviez rive gauche ou rive droite, dès 16 h, les sacs à ordures s’amoncellent sur le sol et les conteneurs débordants attendent une levée qui n’interviendra que le lendemain matin. La nuit, il n’est pas rare non plus que les sacs soient percés, voire fouillés, et le nettoyage des détritrus répandus sur le sol ne fait qu’augmenter le travail des employés de la Voirie.

Le ramassage effectué le matin, à l’heure où le trafic pendulaire est le plus dense, n’arrange pas le chaos qui règne à ce moment-là sur les routes. Il bloque la circulation, augmente la nervosité dans les encombrements, incite souvent les scootéristes à l’imprudence. Bref, le ramassage pourrait se faire vite et bien à un autre moment de la journée.

Alors, pourquoi pérenniser un système qui fait largement preuve de ses défauts? Pourquoi vouloir à tout prix appliquer un règlement devenu inapplicable, alors que les concierges d’immeubles ont souvent été remplacés par des net-

¹ Annoncée, 1447.

toyeurs à temps partiel et que les commerçants n'habitent pas à proximité de leur lieu de travail? Pourquoi exiger des commerçants qu'ils viennent sortir leurs ordures avant 6 h 30, alors que leurs commerces n'ouvrent qu'en milieu de matinée?

Mesdames et Messieurs les conseillers, la pratique actuelle est inadaptée et bien des grandes villes d'Europe l'ont compris avant nous, que leur municipalité soit de droite ou de gauche. Pour toutes les raisons évoquées, le groupe démocrate-chrétien demande donc une modification du règlement sur la gestion des déchets, donnant la possibilité d'instaurer le ramassage des ordures le soir, de 20 h à 22 h. Le choix de ce créneau horaire permet, en effet, d'éviter les encombrements routiers du soir et d'effectuer le travail à l'heure où la ville est encore éveillée. Pour mémoire, la notion de tapage nocturne n'intervient qu'après 22 h.

Ces changements ne se feront pas du jour au lendemain, nous en sommes conscients. Il n'est pas question non plus de les envisager au détriment de la protection des droits des travailleurs. Ces changements se feraient d'ailleurs sans introduire le travail de nuit.

Les progrès de l'évolution technologique observés chez nos voisins européens nous laissent penser que nous pourrions remplacer peu à peu les camions en bout de course par du matériel moins polluant et moins bruyant, du type des véhicules fonctionnant au gaz naturel utilisés par exemple à Paris. Nous avons constaté que les nouvelles générations de véhicules automatisés ne nécessitent que la présence d'un chauffeur pour le ramassage et permettent d'employer le personnel à d'autres tâches au sein de la Voirie.

Mesdames et Messieurs les conseillers, il existe des solutions à discuter et le groupe démocrate-chrétien ne souhaite pas s'en tenir au statu quo. Nous saluons également les démarches du magistrat concerné en vue d'une amélioration de la situation. Il est temps de réagir si nous ne voulons pas que Genève reste une ville sale.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la motion de nos collègues démocrates-chrétiens fait deux constats, la propreté douteuse des rues de la ville du fait de l'absence de respect d'autrui et d'égards pour leurs semblables de nombre d'habitants ou d'hôtes de Genève, d'une part, et des horaires qui ne seraient pas adaptés au mode de vie de nombre de commerçants et d'usagers de nos voies de circulation, d'autre part.

L'Union démocratique du centre rappelle que, voici quelques mois, ce Conseil municipal a longuement débattu pour savoir s'il était opportun de donner d'autres compétences aux agents de sécurité municipaux (ASM) et de les armer. Or l'Union démocratique du centre constate que le respect de la propreté des rues de notre cité, tout comme celle des parcs, est justement l'une des rares compétences données par notre ordre constitutionnel et légal aux ASM.

Le Conseil municipal, au contraire du Conseil administratif, n'a pas vocation de se mêler d'opérationnel. Constatant que le groupe démocrate-chrétien est trop directif en invitant le Conseil administratif à modifier les horaires de ramassage de la Voirie entre 20 h et 22 h, l'Union démocratique du centre refusera la motion telle que présentée.

Toutefois, notre groupe invite le Conseil administratif à appliquer la loi, pas uniquement à l'endroit des automobilistes ainsi que des détenteurs de chiens, mais également à l'endroit de celles et ceux qui ne la respectent pas en salissant le domaine public et en faisant fi des règles de circulation qui veulent que les trottoirs soient dévolus aux piétons et aux voitures d'enfants, à l'exclusion des cyclistes. Je vous remercie de votre aimable attention.

M. Philippe Cottet (Ve). Il est parfois intéressant de trouver certaines des phrases que l'on aurait aimé prononcer dans la bouche de son préopinant – vous transmettez, Monsieur le président...

Le président. Je n'y manquerai pas!

M. Philippe Cottet. Car nous nous rejoignons sur certains constats. Effectivement, cette motion du Parti démocrate-chrétien relève certains problèmes qui sont, pour une bonne partie, le relais de plaintes de commerçants, mais la question est de savoir si ce Conseil municipal a vraiment pour vocation de se soucier de certains de ces éléments.

Nos préoccupations principales sont liées à une stratégie de prise en charge, par rapport à des exigences de propreté. Dans quelle mesure la part de la Ville peut-elle être rapportée à cela? Mon préopinant a bien sûr mentionné la responsabilité individuelle. Nous nous exprimons ici au nom d'une responsabilité collective et de la part de la collectivité dans l'évacuation de ces déchets.

Le Conseil administratif, c'est une de ses volontés de législation, s'est déjà à moult reprises prononcé et engagé sur différentes activités ayant trait au ramassage des poubelles et, bien sûr, à la salubrité dans notre ville. Il va de soi que le

Motion: ramassage des poubelles

Conseil municipal est là pour suivre la qualité des travaux du Conseil administratif et non pas pour enfoncer des portes ouvertes, comme le Parti démocrate-chrétien en a trop souvent coutume, ou ressasser des choses qui n'ont guère d'autre sens que de dire qu'il faudrait encore travailler au ramassage des poubelles entre 20 h et 22 h, alors que les horaires de la Voirie ont déjà été passablement réorganisés.

Nous pourrions aussi dire de cette motion qu'elle est relativement irrespectueuse à l'égard de gens de la Voirie, qui travaillent dès 4 h, 5 h, parfois 3 h du matin, pour assurer une salubrité minimale les lendemains de soirées de week-ends dans notre ville. Avancer que c'est scandaleux, qu'il s'agit d'un chaos et d'une ville livrée aux rats, comme on a pu l'entendre précédemment, c'est aller un peu fort en besogne pour un débat qui, finalement, n'en mérite pas plus.

Dès lors, et pour toutes ces raisons, et afin de ne pas encombrer les travaux de ce Conseil municipal, le groupe des Verts vous recommande le rejet de cette motion.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous le disons d'emblée, nous n'accepterons pas cette motion, car elle met de la pression sur la Voirie et pourrait pousser M. Maudet à externaliser ce service. Pour nous, ce n'est pas en ajoutant des heures supplémentaires que l'on résoudra ce problème, mais tout simplement en modifiant la grille de l'horaire des employés de la Voirie.

Pourquoi, par exemple, laisser des poubelles pleines pendant une partie de la journée et ne pas les débarrasser tôt le matin? J'aimerais, à ce sujet, suggérer à la Ville d'adresser une consigne aux régies en leur demandant de ne pas laisser des conteneurs remplis durant la nuit, mais simplement de les sortir, le matin, avant la levée des ordures. Cela incommode les locataires et c'est inutile.

J'ajoute qu'un certain nombre de personnes devraient prendre rendez-vous avec la Voirie afin de débarrasser leurs déchets lourds, plutôt que de les déposer devant leur immeuble, sans rien dire. Bref, pour nous, A gauche toute!, la solution passe par une meilleure information des citoyens et une réorganisation des périodes de ramassage, et non pas, comme dans cette motion, par leur extension.

M^{me} Danièle Magnin (L). Par rapport à cette motion, notre position sera de l'accepter et de demander son renvoi à la commission Agenda 21, pour les raisons suivantes. La propreté en ville de Genève est étroitement liée non seulement à la levée des ordures, mais également au fait que les gens lancent par terre tout ce

qu'ils n'ont pas le courage ni la force de déposer un tout petit peu plus loin, dans un endroit approprié.

C'est une façon de se reposer sur autrui: on pense que quelqu'un d'autre fera ce que l'on pourrait faire soi-même. Notre société est en train de s'infantiliser et nous pensons qu'il est utile de se pencher sur la question. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons cette motion et nous la renverrons à la commission Agenda 21.

M. Simon Brandt (R). Assez brièvement, parce que nous n'aurons pas à apporter une grande valeur ajoutée aux propos précédents. Nous partageons à peu près les mêmes positions. Nous ne saurions renvoyer cette motion au Conseil administratif, notamment pour la question de forme relevée par M. Hämmerli. La loi sur l'administration des communes est claire: le Conseil administratif gère le personnel.

Il revient donc au Conseil administratif d'organiser sa Voirie et de décider des horaires de levée des ordures. Le Conseil municipal peut donner des impulsions, faire des vœux, mais il n'a en aucun cas la compétence légale de fixer un règlement ou de demander au Conseil administratif d'agir en donnant à la base ce qu'il veut dans ce règlement.

Il y a aussi une autre question de fond. Mesdames et Messieurs, les gens sortent-ils le matin ou le soir? Je vois déjà le tableau avec cette motion. Quand je sortirai le soir boire un verre, j'aurai à slalomer entre des poubelles que les gens auront sorties entre 20 h et 22 h... A ma connaissance, la vie sociale, celle des Genevoises et des Genevois, se passe le soir et non le matin, quand la Voirie ramasse les poubelles.

On entend aussi certains propos selon lesquels Genève est une ville sale. Mais à ceux qui prétendent cela, j'ai envie de dire: «Allez jeter un petit coup d'œil à Naples!» Genève n'est pas une ville sale... (*Exclamations.*) Genève voit une amélioration de sa propreté depuis quelques mois!

Il y a maintenant quelques semaines, Genève a connu une polémique sur l'horaire de la Voirie, qui voyait nos fonctionnaires avoir deux jours de congé mérités à Noël et à Nouvel-An. Comment venir dire maintenant à ces gens qu'on veut les faire travailler le soir, alors que, depuis des années, ils travaillent le matin pour, au final, quelque chose qui ne va pas si mal?

Il suffit peut-être que les gens sortent leurs poubelles de manière plus responsable, parce qu'il est un peu facile de toujours recourir à l'Etat quand c'est aux citoyens d'agir. Nous ne saurions donc entrer en matière sur cette motion, pour des questions de forme comme de fond, et nous vous invitons à faire de même.

M. Patrick Baud-Lavigne (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste pense qu'il s'agit de la responsabilité de chacun de respecter les heures de descente des poubelles et de les mettre en place dans les conteneurs ou les lieux prévus à cet effet. La motion pose de sérieux problèmes en termes de planning et d'heures supplémentaires pour les employés de la Voirie, sans compter les nuisances sonores occasionnées par la levée des ordures pour toutes les Genevoises et tous les Genevois, particulièrement pendant ces heures de vie sociale, comme le disait mon préopinant radical.

Pour nous, il n'y a pas non plus de lien évident entre la saleté dans les rues et l'insécurité, à moins que les sacs-poubelles aient eu des vellétés agressives, mais cela ne nous a pas paru flagrant... (*Rires.*) Le groupe démocrate-chrétien a soutenu le candidat de l'Entente en charge de la sécurité et de la propreté. Pour notre part, nous proposons de lui laisser le temps de mettre en place ses mesures, quitte à les évaluer ensuite – comme cela se fait ces temps. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refusera cette motion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Décidément, quand le Parti démocrate-chrétien s'attaque à la propreté, il n'a pas beaucoup de succès avec ce parlement! A croire que nous serions complètement déconnectés de la réalité et que, finalement, quantité de spécialistes savent mieux que tout le monde ce qui se passe dans cette ville...

Il se trouve, Mesdames et Messieurs, qu'avant de déposer cette motion nous avons eu des contacts avec des concierges, des commerçants, des habitants. Nous ne sommes donc pas partis d'une motion complètement en l'air... Lorsque nous avons proposé, au cours de la précédente législature, une hotline et un Monsieur propreté, on nous a dit: «Mais ce n'est pas nécessaire, tout est déjà organisé...» Or, dans les mois qui ont suivi, la Ville a mis en place une hotline! On s'est rendu compte que ce serait tout de même pas mal d'avoir un numéro où s'adresser pour le débarras de certaines ordures!

Mesdames et Messieurs, avec cette motion M-701, nous disons qu'il y a un problème, et vous le savez! Vous êtes dans l'hypocrisie, car vous êtes nombreux, dans ce parlement, à déposer vos ordures le soir! Vous ne les déposez pas à 6 h du matin. Soyez honnêtes! (*Protestations.*) Nous, nous avons l'honnêteté d'avouer que, oui, beaucoup de citoyens mettent leurs ordures le soir, parce qu'ils se lèvent plus tard le matin, ou qu'ils ont d'autres occupations à ce moment-là et qu'ils n'ont pas le temps de le faire.

Nous pensons que la politique n'est pas de générer de la théorie. La politique consiste à s'adapter aux besoins réels de la population. Je ne veux pas revenir sur

la démonstration de ma collègue, tout à l'heure, sur les besoins en la matière. Or nous proposons d'étudier ces besoins et de répondre à une demande réelle.

Alors, vous les dogmatiques, vous ferez ce que vous voudrez. Vous n'irez pas dans notre sens, vous refuserez même de renvoyer cette motion à la commission Agenda 21 pour étudier un vrai problème. Forcément, pour certains, pour nos cousins les radicaux, le magistrat fait bien son travail. Nous n'en doutons pas un instant, mais nous pensons qu'il y a tout de même un problème.

On a évoqué le 1^{er} janvier, on a dit que le personnel a bien le droit d'avoir son jour de congé... Il est donc normal que nous pensions que nous pouvons nous organiser avec des horaires adaptés à une certaine réalité, à des besoins précis. Oui, il y a des lendemains d'hier qui nécessitent le nettoyage des rues. Cela nous paraît tout à fait normal.

Soyons donc réalistes! Soyons capables de discerner les caractéristiques d'un service qui doit fonctionner en continu et adaptions les horaires à la réalité du terrain! C'est l'objet de notre motion mais, si vous ne l'acceptez pas, réfléchissez au moins à son renvoi à la commission Agenda 21! Nous pourrions en discuter et entendre les habitants, les commerçants, les concierges et la Ville!

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 46 non contre 12 oui (1 abstention).

Le président. Le point suivant inscrit à notre ordre du jour, la motion M-702, «Pour une retraite flexible et à la carte en faveur du personnel de la Ville de Genève», est reporté à la demande des motionnaires.

6. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Gilles Garazi, Alpha Dramé, M^{mes} Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Delphine Courvoisier, Frédérique Perler-Isaaz et M. Yves de Matteis: «Pour une mobilité combinée moderne: des vélostations dans les gares CEVA!» (M-703)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les besoins en transport de la population et des pendulaires en ville de Genève;
- la complémentarité idéale entre la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et le vélo ou les Transports publics genevois;
- l’existence de trois gares (Cornavin, Champel-Hôpital et Genève Eaux-Vives) en ville de Genève;
- l’acceptation par le Conseil municipal de la proposition PR-494 pour la construction d’une vélostation à la place de Montbrillant le 17 janvier 2007;
- l’inauguration récente d’un parc relais au carrefour de l’Etoile;
- la réalisation par étapes du CEVA, sans doute dès 2008;
- le besoin d’inscrire les gares du CEVA comme des pôles de mobilité placés sous le signe du développement durable;
- l’accroissement constant du nombre de vélos ces dernières années;
- le besoin pour de plus en plus d’usager-ère-s de bénéficier des avantages d’une vélostation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réaliser une vélostation dans ou à proximité immédiate de chaque gare du CEVA de la ville de Genève (en sus de la vélostation de la place de Montbrillant), et ce en vue de leur ouverture coordonnée avec la mise en service du CEVA;
- à chercher une collaboration avec les autres communes impliquées, dans le même dessein.

M. Philippe Cottet (Ve). La motion M-703, dont le Conseil municipal est saisi aujourd’hui pour un renvoi en commission, est un constat évident de la situa-

¹ Annoncée, 1447.

tion actuelle de Genève. Tout le monde s'exprime concernant la surcharge évidente de trafic à Genève, y va de ses idées, certaines bonnes, d'autres plus mauvaises, en fonction des positions politiques des uns et des autres. Une chose est sûre, c'est que le cadastre de la Ville de Genève ne peut être étendu. Nous devons donc tous ensemble trouver des solutions pour améliorer la gestion et l'utilisation de ce cadastre.

A cette fin, il faut le relever, bien que nous étions peut-être isolés il y a une dizaine d'années, une unanimité très large à l'égard de la ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) s'est construite. Le CEVA permettra, pour une bonne partie des personnes travaillant en ville de Genève et dans ses environs, d'emprunter les transports publics pour rejoindre le centre de la ville.

Mais dès lors que ces gares permettent un accès différent au centre de la ville, il s'agit de savoir si nous inscrirons ces nouveaux pôles de mobilité dans une logique du futur, qui permettra un meilleur emploi du cadastre de la Ville de Genève, ou si, au contraire, nous resterons dans une logique de simples gares de dessertes.

A ce titre, il est important de relever qu'une fois arrivés dans les gares CEVA de la ville de Genève, celles de Cornavin, de Champel-Hôpital ou des Eaux-Vives, il s'agira de prendre un relais par une autre mobilité. Vous conviendrez, et c'est là une question de bon sens, que de continuer son trajet – pour se rendre au travail, ou peut-être à la Nouvelle Comédie à la gare des Eaux-Vives... – en voiture depuis un pôle de mobilité tel qu'une gare CEVA serait une bien mauvaise idée, même pour les tenants et les plus fervents défenseurs des 4x4. Ceci dit, ces pôles de mobilité doivent permettre des accès à la mobilité douce, à pied, à vélo et avec d'autres types de transports publics qui ne manqueront pas d'être liés à ces gares CEVA.

Le développement du CEVA, des trams, des transports publics en ville de Genève et dans ce canton se fait aussi d'une manière remarquablement consensuelle. Après de nombreuses années de luttes, tout le monde est d'accord pour affirmer ce que je viens de développer.

Mais force est de constater que le vélo reste en bonne partie – cela a été relevé avec plus ou moins d'éloquence ce soir – le parent pauvre de la mobilité dans notre ville. D'autres motions et d'autres réflexions doivent se saisir de la question du déplacement à vélo, mais le Conseil municipal l'a bien compris. L'utilisation du vélo requiert une autre contrainte, puisque ce véhicule est plus fragile, plus salissant, plus exposé aux intempéries, et ses utilisateurs ont besoin d'une autre énergie pour le faire avancer, leur huile de coude et de genou...

Ce Conseil municipal, en acceptant la proposition PR-494, l'a bien compris, puisqu'il a mandaté le Conseil administratif et la Ville de Genève pour réaliser

une vélostation à proximité de la gare de Cornavin. Le sens de la motion M-703 consiste à aller plus loin que cette simple proposition et à le faire pour les deux gares restantes en ville de Genève, Champel-Hôpital et les Eaux-Vives.

Mais vous me demanderez: «A quoi sert une vélostation? Un parking à vélos, un endroit où on peut cadenasser, pourquoi pas?» C'est une option tout à fait envisageable et, notamment par rapport au nombre projeté d'utilisateurs, il faudra des parkings classiques, tels que nous les connaissons aujourd'hui pour les vélos. Mais l'avantage d'une vélostation est un peu plus important. C'est un lieu pratique, muni possiblement de douches ou de vestiaires pour des personnes qui se déplaceraient à vélo et qui auraient besoin de se changer avant de rejoindre leur travail, par exemple.

Une vélostation offre des services d'entretien et de réparations rapides pour les vélos, dont on sait justement leur plus grande fragilité mécanique. Elle est aussi un lieu de gardiennage qui garantit une meilleure sécurité et cet aspect est, je crois, important aux yeux de ce Conseil municipal.

Pour toutes ces raisons et pour se placer dans une logique dynamique par rapport à l'arrivée du CEVA dans notre ville, pour saisir aussi à temps le calendrier de construction de ce CEVA, les Verts, avec les motionnaires d'autres groupes, vous invitent à renvoyer cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Des vélostations dans les gares du CEVA, oui, c'est indispensable! Si on ne les fait pas, toute la politique de circulation que nous mettons en œuvre actuellement dans le canton sera mise en péril. Ce serait stupide. En son temps, avec M. Cramer, nous avions essayé de faire ce genre de choses à la gare de Cornavin. Malheureusement, les CFF s'y étant opposés, nous avons fini par trouver une solution aux Grottes. Ce n'est pas ce que je pourrais appeler la meilleure façon de faire les choses.

Par la suite, je suis allé à Fribourg-en-Brisgau pour visiter un quartier vert, où j'ai beaucoup appris. J'ai vu les voitures garées à l'entrée et les habitants fort satisfaits de leur situation. C'est pour moi un futur de l'urbanisme dont il faudra tenir compte. C'est clair.

Maintenant, il ne faut pas oublier que ces futures vélostations dans les gares du CEVA devront s'intégrer à l'architecture de la gare. C'est un ensemble et, de ce côté-là, il y aura un gros effort à faire, parce que des projets ont été réalisés sans tenir compte de cet aspect, et j'en suis navré.

Donc, des vélostations dans les gares du CEVA, oui! Et nous voterons oui à cette motion.

M. Alexis Barbey (L). Il s'agit de vélos, donc je me lève... Je félicite les motionnaires pour leur initiative, qui paraît, aux yeux du groupe libéral, marquée au coin du bon sens, puisqu'elle permettrait à des utilisateurs du CEVA de parquer un vélo le soir et de l'utiliser pendant leur journée de travail. Encore une fois, il me semble que c'est une chose utile pour éviter l'encombrement des rues et des trottoirs de la ville par des vélos qui ne sont pas en usage, ce qui est beaucoup trop souvent le cas, malheureusement.

Tout ce que le groupe libéral espère, c'est que l'on ait une très grande conscience des coûts que cela représente. Les parkings en ville de Genève sont une denrée rare – donc chère – et il s'agira de trouver un moyen aussi économique que possible et de bien rentabiliser l'espace en faveur de ces vélos. C'est pourquoi le groupe libéral souscrira au renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui sera parfaitement à même de mener à bien ce projet.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Les objectifs de cette motion nous paraissent évidents et nous abondons sans retenue dans le même sens. Nous pourrions penser que ces objectifs coulent de source et pourtant il est bon de demander clairement en avance, au moment du projet, des choses qui pourraient être oubliées, comme cela avait été le cas avec la piste cyclable du bord de la plaine de Plainpalais.

Nous appelons de nos vœux une vélostation dans chaque gare du CEVA et, à terme, dans le plus grand nombre d'endroits possible en ville de Genève et aux environs. Si beaucoup d'entre nous, ce soir, regrettent la présence de vélos sur les trottoirs, les cyclistes peuvent aussi déplorer l'envahissement, par les deux-roues motorisés, des places qui leur sont normalement réservées, c'est-à-dire celles qui sont équipées de potelets ou de systèmes d'accrochage pour les vélos. L'installation de ces vélostations garantira aux propriétaires de vélos – moyen de locomotion le moins polluant – que les places qui leur sont réservées ne soient pas squattées par d'autres deux-roues.

Le groupe socialiste votera donc cette motion.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical souscrira également au renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. En effet, ce projet s'inscrit parfaitement dans la politique menée actuellement à la Ville et au Canton, surtout en matière de transfert modal, et il nous paraît opportun de l'encourager.

Motion: un concierge dans chaque immeuble de la GIM!

Ici, au lieu de lier la voiture au bus ou au tram, comme dans les parkings relais, il s'agit de lier le vélo au Réseau Express Régional. A notre sens, cependant, ce projet doit s'articuler en termes de temps, de réseau et de financement, dans le cadre des réflexions en cours ou à venir tout prochainement à propos d'un système général de locations de vélos, tel que nous en avons développé la problématique lors de la discussion de tout à l'heure sur la motion M-700 du Parti démocrate-chrétien.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité.

7. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Sarah Klopmann, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-France Spielmann, Nicole Valiquier Grecuccio, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Silvia Machado, MM. Pierre Rumo, Christian Zaugg, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso: «Un concierge par immeuble de la GIM!» (M-704)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la présence d'un-e concierge dans un immeuble garantit l'entretien régulier de celui-ci;
- les entreprises extérieures mandatées par la gérance ne prennent évidemment pas le même soin à cet entretien (par exemple: désinfection régulière du local poubelles, nettoyage de la buanderie), du fait même qu'elles ne résident pas dans ces immeubles et qu'elles en méconnaissent les usages;
- le ou la concierge, lui ou elle, connaît aussi bien les locataires que les usages de l'immeuble;
- le rôle de référent du ou de la concierge est primordial lorsque la gérance ou le/les locataire/s est/sont confronté/s à un ou plusieurs désagréments (nuisances nocturnes, sécurité, etc.);
- le rôle d'intermédiaire du ou de la concierge entre la gérance et les locataires, par exemple pour assurer la distribution des jetons ou des cartes de lessive;

¹ Annoncée, 1447.

Motion: un concierge dans chaque immeuble de la GIM!

- le concierge est un facteur de cohésion sociale qui rend nos immeubles moins anonymes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte qu'il y ait un ou une concierge dans chaque immeuble propriété de la Ville.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M^{me} Pérez étant absente ce soir, je suis chargée de prendre la parole en son nom. Tout d'abord, nous aimerions remercier les autres partis de l'Alternative d'avoir soutenu massivement cette motion d'A gauche toute!

Le concierge a de multiples fonctions. Il est facteur de cohésion sociale et de nature à rassurer notamment les personnes âgées. C'est aussi le premier référent pour la gestion des conflits de voisinage, ainsi que le représentant permanent de la gérance dans l'immeuble, et il lui incombe d'avertir celle-ci des différentes déprédations et de l'usure que peut subir le bâtiment dont il s'occupe, car c'est en même temps son lieu de vie et de travail.

Parfois, le concierge est aussi la personne de confiance à qui l'on peut remettre ses clés en cas d'absence. Il renseigne, il donne un coup de main, il s'inquiète de la trop longue absence d'une personne en difficulté physique. Pour résumer, il est la personne de confiance aussi bien pour la gérance que pour les locataires.

Au sein de la Gérance immobilière municipale (GIM), il a été demandé à répétition la création de postes supplémentaires de concierges, professionnels ou non. Cette demande a été refusée, alors même que la conciergerie de la GIM admet que la qualité des prestations n'est pas satisfaisante lorsque l'entretien d'un immeuble est confié à une entreprise extérieure, qui se contente d'envoyer une personne une fois par semaine pour nettoyer la cage d'escalier, en oubliant bien souvent le local des poubelles.

Or, externaliser cette fonction, c'est considérer que le travail de concierge ne se résume qu'au strict entretien superficiel d'un immeuble, compte non tenu des rapports humains. Bien que placés devant le fait accompli de cette externalisation et pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, nous pensons que cette méthode ne fonctionne pas. En tout cas pas pour le confort des locataires, qui devrait être la première préoccupation d'une institution à vocation sociale, comme le prétend la magistrature.

M^{me} Salerno, nous a-t-on dit, a commandé un nouvel audit de la GIM. Un de plus. Notre groupe pense qu'il n'est pas nécessaire d'en attendre le résultat pour agir au niveau de la conciergerie, car ce problème non résolu porte préjudice à la qualité de vie des locataires de la GIM depuis trop longtemps.

Motion: un concierge dans chaque immeuble de la GIM!

Nous savons que le personnel manque et qu'il faudrait y remédier au plus vite, sous peine de voir les biens de la collectivité se dégrader de manière alarmante. Aussi, le prétexte des économies à faire ne nous convient-il plus, car il induit des dépenses autrement plus importantes lorsqu'il s'agit de remettre en état un immeuble qui aurait subi des déprédations, par exemple.

Par cette motion, nous souhaitons éclaircir la politique de la GIM en ce qui concerne l'entretien du patrimoine de la Ville. Nous pensons que tous les locataires de la GIM doivent être traités sur un pied d'égalité et que tous les immeubles, quel que soit leur nombre de points, doivent faire l'objet d'une même attention.

A cet effet, nous demandons le renvoi de cette motion en commission du logement, qui procédera aux auditions nécessaires à l'évaluation des besoins. Ces auditions nous permettront de pallier de manière pertinente le manque de personnel et de services que cette commission saura précisément identifier, je l'espère.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Il ne peut y avoir d'immeubles sans concierge, c'est l'évidence même! Néanmoins, il y a de grands et de petits immeubles, ce qui suppose une répartition du travail entre les concierges. Si, ma foi, il manque du personnel, engageons les gens dont nous avons besoin! C'est la base même d'une intelligente gestion et je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas déjà fait... Là, je me pose de sérieuses questions sur la gestion de nos immeubles.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Il y a déjà plus de dix ans, les socialistes Véronique Pürro et Christiane Olivier, qui est toujours parmi nous, déposaient la motion M-269 défendant la réintroduction de gardiens et gardiennes d'immeubles dans les immeubles locatifs de la Ville de Genève, en insistant sur le rôle social qu'ils sont amenés à avoir et sur la nécessité de les sensibiliser à ce rôle.

Je le rappelle ici, cette motion a été largement acceptée à l'époque, mais rien n'a été fait. D'autres motions et interpellations ont suivi et d'autres les ont probablement précédées. Les socialistes, cosignataires de la motion M-704 proposée aujourd'hui, ne souhaitent pas l'externalisation de la gestion des immeubles, mais plutôt privilégier les concierges et leur formation en tant que modérateurs et modératrices d'immeubles. Nous avons vu tout à l'heure avec la motion M-701 du groupe démocrate-chrétien à quel point le travail de ces personnes est important.

Notre groupe sait que la magistrate en charge de la GIM s'intéresse au rôle important que jouent les gardiens et gardiennes d'immeubles et qu'elle étudiera

Motion: un concierge dans chaque immeuble de la GIM!

avec attention les travaux liés à cette motion, que nous souhaitons renvoyer en commission du logement.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Le travail du ou de la concierge est un travail de proximité très important pour l'entretien des immeubles. D'abord, comme l'a dit M^{me} Wenger, le nettoyage est fait plus en profondeur. Ensuite, le concierge assure un lien avec la régie, en l'occurrence la GIM, et des petits travaux de réparations peuvent être entrepris beaucoup plus rapidement, alors que, dans certains immeubles, personne ne préviendra la régie – parfois avant plusieurs années – que telle ou telle cage d'escalier, telle ou telle boîte aux lettres doivent être réparées.

Si les Verts trouvent très importante la présence des concierges dans les immeubles, c'est en raison de la part qu'ils peuvent prendre pour régler des problèmes de voisinage. Très souvent, il suffit d'aller discuter – et un concierge peut amorcer ce genre de discussions – pour qu'une situation s'arrange très facilement, grâce à un travail de médiation très important.

Nous recevons très souvent, à la commission des pétitions, des plaintes au sujet du bruit. Il y a évidemment toute la problématique des bars ou établissements de ce genre, où le concierge ne peut pas faire grand-chose. Mais il y a souvent aussi, par exemple, le bruit des enfants qui jouent devant les immeubles. Nous nous retrouvons à traiter des pétitions censées régler des petits problèmes de voisinage, alors que les discussions pourraient avoir lieu en amont grâce à un concierge ou une concierge. Une solution serait trouvée, tout le monde serait très content et tout le monde vivrait beaucoup mieux!

Nous avons toujours soutenu la présence d'un concierge dans tous les immeubles, et si nous pouvons agir en ce sens pour la GIM, faisons-le et montrons l'exemple!

M. Alexandre Chevalier (L). Les libéraux souhaitent également un service de qualité efficace et efficient pour les locataires de la GIM. Mais faut-il rappeler que ces locataires désirent avant tout que les règles auxquelles ils doivent obéir soient claires? C'est à quoi s'attache en ce moment la commission du logement avec l'étude du nouveau règlement de la gérance. Les libéraux veillent au grain pour que cette révision se fasse dans l'intérêt des locataires.

Cela étant, nous ne sommes pas opposés à davantage de lien social. C'est apparemment l'argument que nous propose ici la gauche dans cette motion. Cependant, il est hors de question pour nous de créer des postes, d'occasionner plus de dépenses pour la Ville de Genève dans ses immeubles. Pour concilier le besoin qui existe en termes de lien social et de qualité de services, mais sans coût

Motion: un concierge dans chaque immeuble de la GIM!

supplémentaire pour la Ville, les libéraux déposent un projet d'amendement que j'apporterai tout à l'heure au président. Il vise à compléter l'invite de la motion de la manière suivante:

Projet d'amendement

«...de la Ville, *en octroyant un rabais de loyer à celui des locataires qui se chargera du travail.*»

Il nous semble important que ce travail de conciergerie se fasse comme dans certaines régies privées. Une personne locataire de l'immeuble, au bénéfice d'un rabais de loyer, est chargée de tisser le lien social, d'accomplir les tâches de nettoyage, notamment, et d'assurer une présence. Au groupe libéral, nous ne voyons pas pourquoi il en irait autrement pour un immeuble de la GIM. Nous déposons donc ce projet d'amendement et, s'il est accepté, nous voterons cette motion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai été très attentif à l'amendement proposé par les libéraux. Je vois que les libéraux se rallient finalement à l'institutionnalisation d'un concierge d'immeuble, puisqu'ils sont d'accord d'aller dans le sens de nommer un locataire qui jouera ce rôle.

Nous avons été très sensibles au rôle du concierge en qualité de gardien d'immeuble. Gardien, je dirais presque «ange gardien» de l'immeuble, puisque c'est souvent lui qui détecte les situations difficiles. Vous savez que nous vivons dans une société de plus en plus individualiste, où le vieillissement de la population est en train de poser un véritable problème. Aussi la présence dans les immeubles de personnalités capables de détecter les problèmes et d'inciter à la solidarité est importante. C'est bien souvent les concierges qui repèrent que la dame du troisième est malade. On ne la voit plus et elle a peut-être eu un accident, à la limite un accident grave.

Nous sommes, pour notre part, très sensibles à ces cas dont nous entendons parler régulièrement, quand, dans tel immeuble, quelqu'un dont on était sans nouvelles depuis deux mois est finalement décédé. Les odeurs ont amené les gens à réagir. Pour moi, ces cas sont vraiment insupportables et j'espère que nous pourrions, au niveau de la Ville et des administrations, montrer l'exemple en remettant les concierges dans les immeubles. Nous souhaitons que cette pratique soit étendue en Ville de Genève comme au niveau du secteur privé.

M. Grégory Baud (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne répéterai pas toutes les vertus prêtées aux concierges. Tout ce qui a été dit avant moi est marqué au coin du bon sens. Nous soutiendrons donc

cette motion. En revanche, nous veillerons, lors des travaux en commission du logement – où cette motion sera renvoyée, je pense – au régime de ces concierges, puisque nous refusons qu'ils aient un statut de fonctionnaire. Nous préférons à ce titre le statut d'agent spécialisé, déjà utilisé pour ce genre de missions. Nous défendons donc ce point de vue en commission et, entre-temps, nous soutenons cette motion.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). J'interviendrai au nom de l'Alternative. Nous n'entrerons pas en matière sur le projet d'amendement libéral pour les raisons suivantes. D'une part, nous essayons, vous l'avez bien compris et vous l'avez aussi relevé, de valoriser cette fonction de concierge. En conséquence, il s'agit d'un travail et d'un travail salarié qui doit être rémunéré pour ce qu'il est. Ce n'est pas quelque chose que l'on donne en plus ou en moins à une personne qui ferait un travail.

A propos de l'amendement qui voudrait une baisse de loyer pour compenser la charge qui est donnée, il faut savoir que cela ne correspond pas au processus en discussion avec le Canton. M. Manuel Tornare a déjà eu l'occasion de l'expliquer pour les concierges d'écoles. Aujourd'hui, il n'y a pas de compensation entre le fait qu'on puisse louer un appartement lié à la fonction de concierge et le salaire, ce sont des choses séparées.

Le logement de fonction, si je puis dire, entre dans la fiche salaire et, à ce titre-là, il est une forme d'indemnité fiscalisée. En conséquence, nous pensons que les négociations menées avec les organisations syndicales sur la question du métier de concierge et du logement de fonction doivent continuer à faire l'objet d'un travail avec le Conseil administratif, comme ce fut le cas pour les concierges d'écoles. Nous aurons, j'imagine, toutes les informations à ce sujet en commission du logement. Raison pour laquelle nous n'accepterons pas cet amendement, même si nous comprenons bien son fondement. Mais je pense qu'il n'est pas opportun de le faire ce soir.

M. Alexis Barbey (L). Ecoutez, je regrette, et le groupe libéral avec moi, le traitement réservé à notre amendement. Ce que je comprends dans la position de la gauche, c'est qu'en fait vous êtes d'accord d'engager des dizaines et des dizaines de nouveaux employés de la Ville, qu'ils aient ou non le statut de fonctionnaire. Il s'agit quand même d'un acte politique majeur, qui va complètement à l'encontre de vos engagements au moment du budget! En tout cas pour cette année. Je trouve cela extrêmement regrettable.

La solution que nous vous proposons ne nie pas le bien-fondé de cette motion. Elle essaie de le concilier avec une juste utilisation des deniers publics,

en permettant à des locataires de faire un travail de conciergerie – d’entretien de l’immeuble et de présence – qu’on attend d’un concierge en temps normal. Grâce à notre amendement, on obtient l’objectif recherché par cette motion et on évite une inflation considérable de la fonction publique.

Je vis cette situation au quotidien dans mon immeuble, qui est pourtant de cinq étages, avec dix appartements, douze avec le rez-de-chaussée. Un concierge qui a un métier à côté officie comme tel, c’est-à-dire à temps partiel. Il s’occupe de deux immeubles, parfaitement bien entretenus, propres et à jour. Je regrette donc cette cécité de la part de l’Alternative. Je ne me fais absolument aucune illusion sur le résultat de cette motion, mais il va de soi que le groupe libéral ne peut pas accepter une motion qui suppose l’engagement de personnel pour la Ville de Genève.

Mis aux voix, l’amendement de M. Chevalier est refusé par 32 non contre 24 oui (2 abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission du logement sont acceptés par 53 oui contre 4 non.

8. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, MM. Alexandre Wisard, Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Philippe Cottet et Yves de Matteis: «Pour une politique cohérente de coopération au développement» (M-705)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les Objectifs du millénaire de l’Organisation des Nations Unies adoptés en l’an 2000 par nombre de gouvernements, dont la Suisse, et fixant à 0,7% du produit national brut la contribution des Etats à l’aide au développement d’ici à 2015;
- la loi sur le 0,7% adoptée en 2001 par le Canton de Genève;

¹ Annoncée, 1447.

- l'engagement revendiqué par la Ville de Genève dans le domaine international, en particulier en faveur des droits humains, du développement durable et de la coopération avec les Suds;
- la responsabilité des communes, dont la Ville de Genève, de contribuer à atteindre l'objectif de 0,7%;
- que, malgré la volonté exprimée du Conseil administratif, le taux de contribution de la Ville à la coopération au développement ne représente que quelque 0,4% à la mi-parcours des Objectifs du millénaire;
- les réponses du Conseil administratif des 20 janvier 2006 et 25 avril 2007 aux questions écrites QE-100, QE-90 et à la motion M-281;
- que ces réponses ne donnent qu'un aperçu partiel et peu lisible de la politique de coopération de la Ville au développement;
- qu'il manque à la Ville de Genève une politique cohérente, concertée et évaluée de sa coopération au développement;
- qu'il est essentiel que la politique d'Agenda 21 de la Ville fasse le lien entre le développement durable local et les contributions aux Suds, tout en se dotant des moyens pour parvenir au 0,7% en 2015,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui indiquer les moyens qu'il compte mettre en œuvre afin d'atteindre l'objectif de 0,7% d'ici à 2015;
- lui soumettre dans les meilleurs délais un projet de politique de coopération au développement cohérente avec les objectifs du développement durable, comprenant les fondements, stratégies, objectifs à quatre ans et les moyens nécessaires.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Nous parlions de la Genève internationale et nous y revenons par un autre détour, qui, à mon avis, mérite que nous nous y arrêtions. Cette motion vise en effet à faire le point des relations de la Ville de Genève en matière de coopération internationale. Deux invites y figurent.

D'une part, il s'agit d'indiquer les moyens que cette Ville de Genève compte mettre en œuvre pour atteindre le célèbre 0,7% du produit national brut (PNB), c'est-à-dire du budget de la Ville d'ici à 2015. Nous aimerions entendre de nos magistrats quelques éléments d'information, notamment quant aux étapes à franchir pour parvenir à ce chiffre. D'autre part, nous demandons au Conseil administratif de nous soumettre un projet de politique de coopération cohérente, qui permette de chiffrer, de déterminer et d'identifier exactement les secteurs visés par la coopération au développement de la Ville de Genève.

Fidèle à mes habitudes, je vais vous donner quelques chiffres, parce que les chiffres nous permettent de remettre un peu en perspective certaines choses. Ces chiffres sont tirés de rapports de la Confédération et de la Fédération genevoise de coopération (FGC). Sur cette base, je vais alimenter cette motion.

Vous vous rappelez peut-être que, sur le plan suisse, nous avons, en lieu et place de 0,7%, quelque chose comme 0,4% en 2004, et nous avons même baissé, en 2006, à 0,39%, en plus à travers une manipulation des chiffres qui consistait à intégrer les coûts pour l'accueil des réfugiés et requérants d'asile dans la première année. Nous avons déjà une distorsion par rapport aux chiffres qui nous sont donnés.

Il est intéressant, à mon avis, de ne pas oublier un deuxième élément, qui concerne autant la Suisse que notre République et canton de Genève et, bien sûr, notre Ville de Genève. Chaque franc dépensé par la Confédération rapporte entre 1,42 et 1,63%, selon une étude réalisée par l'Institut universitaire d'études du développement. Donc, à chaque franc que nous donnons pour la coopération au développement, nous avons un retour sur investissement, permettez-moi l'expression, qui se situe entre 1,42 et 1,63%.

Sur le plan de l'Etat de Genève, maintenant, nous sommes très heureux parce que nous sommes le seul canton à avoir voté une loi qui demande au gouvernement de consacrer 0,7% du budget. Nous nous félicitons donc et nous félicitons nos représentants comme les représentants de la droite au Grand Conseil, qui ont permis l'adoption d'une telle loi.

Voilà de belles intentions, qui ont été entérinées dans la loi. Maintenant, si nous regardons de plus près, nous constatons que nous avons eu, pour les chiffres qui nous ont été remis par la FGC en 2005-2006, quelque chose comme 14 millions de francs. En fait, ceux-ci représentent 0,21%. Encore une fois, nous sommes très loin du 0,7% promu par cette loi sur la coopération.

Une autre chose va aussi intéresser un certain nombre de personnes dans cette enceinte: 98% des candidats genevois au Conseil national, en 2007, ont plébiscité le 0,7%! Nous sommes donc en fait pratiquement dans une situation où l'ensemble de ce Conseil municipal, je pense, poussera à ce que nous arrivions au 0,7% dans un délai plus que raisonnable. Il faut dire aussi que la population, d'après les sondages d'opinion, est favorable à une augmentation de cette aide au développement. Pour différentes raisons, d'ailleurs, nous pourrions y revenir.

Si nous parlons de la Ville, que fait-elle? Un certain nombre de chiffres nous ont été donnés dans plusieurs réponses, notamment à des motions. Je dois dire que ces réponses ne m'ont guère satisfaite, pas plus le groupe des Verts d'ailleurs. Nous nous rendons compte que la coopération internationale est un des axes de la politique des relations extérieures – et c'est une très bonne chose – mais nous

constatons en même temps que nous avons, au budget 2008, un total de 3,72 millions de francs pour la Ville de Genève. Vous vous en souvenez, le Conseil administratif avait proposé une augmentation du montant, un peu à la hâte, lors des derniers votes, parce que les recettes étaient finalement meilleures que prévu. En 2005, nous avions 3,994 millions de francs, c'est-à-dire qu'à l'époque nous étions plus haut et nous arrivions à 0,4%. En fait, en chiffres absolus, nous avons réduit notre aide au développement.

Les chiffres sont évidemment parlants, raison pour laquelle je souhaiterais que, grâce à une motion comme celle-ci, nous arrivions à mettre en place un système d'évaluation de cette politique de coopération, qui comporte non seulement des indicateurs chiffrés, mais également les domaines dans lesquels la Ville de Genève est active.

Nous avons de la peine, quelque part, avec tous les documents qui nous ont été remis. L'ensemble de ce Conseil municipal avait reçu cette magnifique brochure intitulée *Genève, ville solidaire*, avec un certain nombre de fiches. Elle est extrêmement intéressante d'ailleurs, sa présentation est agréable, avec de beaux tableaux. Nous avons des réponses aux motions déposées, notamment par rapport au nombre d'organisations avec lesquelles la Ville entretient des relations.

Il ne manquait plus que le raton laveur dans cette liste d'associations, j'avoue... Nous avons le Fonds pour les villes unies contre la pauvreté, au sujet desquelles je pense qu'il faudrait un peu évaluer ce qui a été fait. Evidemment, nous avons l'Association des communes genevoises (ACG). Alors, cherchez l'internationalité là-dedans... Il est vrai que nous devenons une région, peut-être même une région franco-valdo-genevoise, qui justifierait la dimension internationale des communes genevoises. Intéressant.

Je continue. Nous avons l'Association des communes suisses, l'Association internationale des villes messagères de paix, la Charte européenne des droits de l'homme, qui demande aussi de l'argent, Cités et gouvernements locaux unis, et ainsi de suite. L'éventail est donc vaste et nous cherchons la cohérence, comme dans un inventaire à la Prévert... Nous avons effectivement une Ville de Genève généreuse, une population généreuse, mais je crois que nous peinons à trouver réellement des objectifs et une politique de coopération qui réponde à ces objectifs. Chaque sou comptera et il importera que ces sous soient placés, investis le mieux possible, en totale cohérence et en totale transparence.

Sur le plan suisse, nous devons bien reconnaître que l'aide au développement est sous forte pression politique. Nous nous rendons bien compte que toute la question de la migration n'est pas innocente. Nous en avons des retombées ici à Genève, nous en avons des retombées dans l'ensemble de la Suisse, et il y a une relation directe de cause à effet avec le fossé qui se creuse – et peut-être encore plus avec la mondialisation – entre les pays du Nord et les pays du Sud.

Nous avons d'autant plus une responsabilité à assumer que ce fossé est en train de se creuser de manière encore accélérée, à une vitesse que je dirais géométrique. Il y a donc une relation étroite, évidemment, entre ce qui est étranger en Suisse et cette coopération extérieure. Nous manquons encore de discours et de pensée critiques. Je suis étonnée par tout le discours que nous avons eu à propos des Roms. Ce n'est qu'un petit exemple, mais comment allons-nous gérer cette question-là? D'accord, nous pouvons nous arrêter à l'impression première, qui est celle laissée par la mendicité. Mais allons-nous résoudre le problème – ce que nous souhaitons – simplement en le repoussant à l'extérieur? Je ne pense pas.

Nous avons également besoin d'une coopération solidaire et c'est la raison pour laquelle j'ai fait le lien avec le développement durable, à savoir aider les sociétés civiles du Sud à affronter les problèmes structurels, soutenir les éléments qui permettent la coopération Sud-Sud et favoriser la prise de conscience chez nous. Je pense que c'est une des mesures que la Ville de Genève pourrait envisager et développer. Il faut évidemment aider, et c'est une des responsabilités d'une Ville comme la nôtre, à promouvoir le changement des règles de jeu internationales, parce que nous sommes en plein délire du point de vue financier et commercial. C'est là aussi une dimension politique qu'il nous importe de développer.

De manière générale, il faut absolument développer les relations directes de cette coopération internationale avec le développement durable. Tout ceci se situe pleinement dans cette dimension de responsabilité sociale, économique et environnementale avec les pays du Sud, raison pour laquelle je souhaiterais que les membres de ce Conseil municipal acceptent ce projet de motion et le renvoient à la commission Agenda 21.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, on observe que les auteurs de la motion associent systématiquement la politique de coopération avec le développement durable. Or si le développement durable est souhaitable, il n'appartient pas à la Ville de Genève d'imposer une forme de développement à ceux que nous sommes prêts à aider.

Les pays avec lesquels nous coopérons sont en général indépendants. Cette indépendance doit s'étendre à la forme de développement qu'ils sont en droit de choisir. Elle ne doit pas être déterminée par les conseillers municipaux genevois.

Il est en effet possible que des pays pauvres doivent, pour se développer, agir d'une manière qui ne correspond pas toujours pleinement à la définition du développement durable donnée par le rapport de la Commission Brundtland de 1987, par exemple dans le cas d'exploitation d'un riche sous-sol susceptible d'apporter à un pays des moyens permettant son décollage économique.

Dès lors, nous ne pouvons partager la position des motionnaires, qui semblent mêler trop aisément des demandes d'informations avec des volontés d'orientations politiques précises, répondant ainsi peut-être plus aux modes du jour dans nos pays développés qu'aux besoins réels des régions avec lesquelles nous coopérons. Un tel amalgame nous interdit de soutenir ce texte, que je n'hésiterai pas à qualifier de néocolonialiste.

En revanche, nous partageons le mécontentement des auteurs de la motion lorsqu'ils qualifient d'aperçu partiel et peu lisible la réponse donnée le 25 avril 2007 par M. le conseiller administratif Hediger à la motion M-281. Celle-ci, en effet, demandait notamment quels étaient les coûts induits par nos contributions. Mais aucun chiffre n'a été cité dans la réponse. Nous souhaitons que, cette fois, le Conseil administratif sache saisir l'occasion qui lui est donnée pour nous faire connaître de manière exhaustive tous les coûts directs et indirects de la politique de la Ville en ce domaine.

Nous ne nous opposerons donc pas au renvoi de cette motion en commission, en espérant que, par cette nouvelle tentative, l'exécutif répondra de manière plus claire et directe aux questions posées, notamment d'ordre financier, et ne se limitera pas à des renvois à d'autres documents.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! est favorable à la motion M-705 «Pour une politique cohérente de coopération au développement». Aujourd'hui, plus que jamais, le besoin de soutenir les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine est plus qu'urgent. La situation sur le terrain s'est gravement détériorée sous l'effet de l'endettement. Dans certains pays, comme le Mali, 72% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. Il est devenu urgent que nous puissions intervenir.

La dette est devenue une arme privilégiée pour forcer les pays du Sud à libéraliser leurs ressources naturelles. La Suisse, par le biais de la Direction du développement et de la coopération, à Berne, s'est donné pour objectif de renforcer l'économie de marché et la liberté du commerce et de promouvoir le développement, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement.

Mais, sur le terrain, nous voyons toujours les pays du Nord exploiter et piller davantage les ressources des pays du Sud. Nous voyons donc bien que c'est plutôt l'effet contraire qui se produit dans ces pays-là. Si les catastrophes naturelles, comme les ouragans ou les cyclones, sont si importantes ces cinq dernières années, c'est à cause du pillage de la forêt amazonienne, entre autres par les industries du Nord.

Jusqu'à quand permettrons-nous à l'économie néolibérale de dicter ses critères dans tous les pays sans qu'elle ne soit responsable de rien? Jusqu'à quand les femmes et les jeunes des pays du Sud devront-ils faire les frais de cette politique dévastatrice et sans aucun respect pour l'être humain et pour la nature? Il nous paraît donc urgent, à A gauche toute!, de concrétiser ce 0,7% du budget.

J'aimerais finir mon intervention en mentionnant la publication que nous avons reçue, il y a quelque temps, du Conseil administratif. Contrairement à ma préopinante Verte – et même si cette plaquette est intéressante – je trouve qu'il est scandaleux de dépenser autant d'argent pour des publications d'un luxe inadmissible qui, en fait, ne nous apprennent pas grand-chose, puisque nous savons déjà tout ce qu'elles contiennent.

Lorsque le Conseil administratif se permet un tel luxe pour une brochure intitulée *Genève, ville solidaire*, j'ai vraiment honte, parce que les gens qui sont sur le terrain et qui devraient bénéficier des politiques du développement ont besoin d'autre chose que de ces publications. Ils ont besoin de projets concrets, de choses qui leur permettent de vivre – et de vivre dignement.

Monsieur le président, pourriez-vous transmettre au Conseil administratif qu'il ne se permette plus des choses pareilles, parce que c'est vraiment un scandale?

Le président. Les conseillers administratifs liront le *Mémorial*, je vous l'assure, Madame la conseillère municipale...

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, quel paradoxe! Voilà typiquement une compétence totalement confédérale et/ou étatique! Quel paradoxe de voir la gauche ne pas soutenir l'aide pour les organisations non gouvernementales (ONG), qui travaillent tous les jours pour le développement à travers le monde! Et maintenant, de voir une motion qui va dans le même sens que notre volonté m'insurge personnellement.

Cependant, le Parti démocrate-chrétien est cohérent et il votera cette motion.

M. Christian Lopez Quirland (S). Chères et chers collègues, bien entendu, le groupe socialiste soutiendra cette motion, puisqu'elle pose deux questions fondamentales et essentielles à notre sens. La première a affaire à la question stratégique de la politique de la Ville de Genève en matière d'aide au développement et de coopération. Je crois qu'il est toujours utile de redéfinir les objectifs, de voir quels sont les fondements de notre politique, quels sont les processus.

Ensuite, il s'agit d'un instrument, à savoir le 0,7%. Le Canton, on l'a rappelé, a voté une loi dans ce sens et le Règlement sur la coopération au développement, l'aide humanitaire et les droits des personnes de la Ville de Genève dit à son article 8 – je cite – que le montant «doit en principe correspondre à 0,7% du budget total de la Ville de Genève».

On utilise le mot «en principe», car ce n'est pas une obligation pour la Ville de Genève. Vous savez que les principes peuvent être utilisés ou interprétés comme on veut... Mais je souhaiterais que la Ville de Genève puisse se donner vraiment comme objectif d'atteindre ce 0,7%.

Nous adhérons complètement aux Objectifs du millénaire de l'Organisation des Nations Unies. A ce titre, la brochure que nous avons reçue nous rappelle que la Ville de Genève a fait pas mal d'efforts par rapport au 0,7%. Elle nous apprend que, avant 1998, notre participation était de 0,28%; nous en sommes aujourd'hui à 0,4%. Ne nous jetons donc pas la pierre! A l'évidence, nous sommes loin du 0,7% et c'est pourquoi nous sommes convaincus que nous pouvons faire toujours plus et mieux. C'est la raison pour laquelle nous voterons également cette motion.

Je souhaiterais préciser que deux piliers motivent le groupe socialiste à voter cette motion. D'abord, c'est la question des valeurs. Les valeurs sont pour nous fondamentales parce qu'elles ont affaire avec la solidarité. Et la solidarité n'est pas un vain mot, nous voulons qu'elle soit une action au quotidien. Notre amie d'A gauche toute! a rappelé les inégalités, la pauvreté, l'exclusion que vit aujourd'hui une grande partie de l'humanité.

Ensuite, la solidarité a affaire avec un système, nous l'avons dit ce soir, d'exploitation d'une grande majorité de la population, et je veux rappeler juste un chiffre. En 2006, si on prend l'ensemble des investissements internationaux effectués au niveau planétaire, 80% de ces investissements au niveau privé ont été réalisés exclusivement entre les pays qu'on appelle industrialisés. Le reste des investissements dans le privé – les miettes! – a été réparti dans les pays du Sud. Cela s'appelle du néocolonialisme, au contraire de ce que nous dit l'Union démocratique du centre. Voilà le nouveau néocolonialisme!

Alors, un paradoxe, oui, Monsieur... Alain est parti, malheureusement... Mais – paradoxe – ce n'est pas un paradoxe, parce que nous, nous croyons à l'aide concrète, à l'aide directe au développement aux pays du Sud, mais également à des pays situés au Nord. On parle beaucoup des pays du Sud, mais nous savons qu'à nos côtés, à quelques heures d'avion, des pays d'Europe sont aussi dans la misère.

Nous soutenons donc cette motion. En revanche, nous demandons son renvoi au Conseil administratif.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour le groupe libéral et même si on ne le dit pas assez souvent ces derniers temps, le mot humanisme représente une valeur clé. La solidarité est évidemment pour nous l'épanouissement d'une liberté véritablement responsable.

Nous avons écouté avec attention les propos de la première intervenante, qui était ce matin la brillante invitée des *Dicodeurs* à la Radio suisse romande, soit dit en passant... Elle est présidente de Swissaid Genève et nous la recevrons avec plaisir à la commission Agenda 21 en sa qualité de motionnaire. Elle pourra nous faire part de toutes ses connaissances sur le terrain.

Genève a une vocation à montrer un exemple de ce qu'il est possible de faire dans le monde en matière de coopération responsable. Toutefois, nous voulons dire dès maintenant que nous serons attentifs à ce que toutes les propositions que nous vous ferons ne restent pas des discours idéalistes, mais deviennent des projets concrets, pragmatiques et capables de rendre la dignité aux humains, où qu'ils vivent sur cette planète.

Nous sommes très sensibles à la remarque de la préopinante d'A gauche toute! par rapport à notre manière de communiquer sur le peu que nous faisons. Les problèmes sont loin d'être résolus et, à vrai dire, nous n'avons pas encore le droit de nous profiler sur du papier glacé en la matière. Beaucoup reste à faire et se donner bonne conscience en se dorant le blason à chaque bonne action n'est pas tout à fait la culture des libéraux que nous sommes. Nous pensons travailler en commission sur ce sujet et arriver avec un véritable projet de société qui allie les gens dans l'harmonie et la dignité.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical vous demande également le renvoi de ce projet de motion en commission Agenda 21. S'il salue la récente décision du Conseil administratif d'augmenter la contribution de la Ville de quelque 700 000 francs en matière de coopération internationale, le groupe radical sera néanmoins très attentif au traitement du présent projet de motion par la commission.

En effet, il nous semble qu'avant de demander une mise en œuvre pour l'atteinte d'objectifs futurs il importe d'avoir d'abord un bilan des résultats actuels, avec notamment l'indication du pourcentage des contributions consommé par les frais de gestion et du pourcentage réellement affecté aux projets de coopération eux-mêmes.

D'autre part, la FGC, qui est la principale actrice de la Ville en la matière, met en l'état, et nous le savons, des mesures pour faire face à une hausse conséquente des budgets alloués aux buts qui sont les siens.

Enfin, le groupe radical ne perd pas de vue que la coopération au développement est premièrement une compétence de l'Etat et que les efforts pour désenchevêtrer les compétences Canton-communes doivent également s'appliquer dans ce domaine.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). On nous a fait quelque part un procès de néocolonialisme... Le préopinant socialiste y a déjà répondu en partie. Je crois qu'il est extrêmement important de préciser que l'objectif d'une bonne politique du développement ne consiste pas à dire aux gens ce qu'ils doivent faire, mais à les aider à se développer seuls. Ils ont suffisamment de choses à nous proposer pour que tout le monde s'enrichisse de part et d'autre. Il s'agit donc d'un partenariat et pas du tout d'une approche impérialiste, telle qu'on a pu la connaître dans le passé. Je crois que les conseillers administratifs en charge de cette coopération sont sensibles à cet aspect.

En outre, j'aimerais souligner qu'une des pistes intéressantes, pour une Ville comme Genève, c'est toute la question du transfert de savoir et de technologies à des collectivités locales. Notre ville est relativement importante et développée et nous pourrions imaginer des partenariats extrêmement intéressants avec des villes du Sud. C'est quelque chose qui est en train de se développer, mais de manière un peu théorique, et je pense que nous aurions là une piste qui mériterait d'être approfondie.

Je le répète, nous souhaitons plutôt une aide aux pays en voie de développement à travers une politique de coopération totalement respectueuse des valeurs. La question du développement durable s'inscrit parfaitement dans cette ligne-là.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste se plaît, ce soir, à relever l'unanimité qui se manifeste dans les rangs, tant de l'Alternative que de la droite, pour une véritable politique en matière de coopération, et nous espérons que cet enthousiasme saura se concrétiser lors du prochain vote du budget, même si la motion est renvoyée en commission Agenda 21, contrairement à la proposition des socialistes de renvoi direct au Conseil administratif, vu les belles discussions qui ne manqueront pas d'avoir lieu en cas de renvoi en commission... Nous tenons, en effet, à rappeler, comme socialistes, que le 0,7% ne pourra être atteint que si nous votons les sommes correspondantes, et non si nous renvoyons des propositions et des déclarations d'intention au Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Le président. Je fais voter les demandes de renvoi. Celles et ceux qui veulent renvoyer la motion à la commission Agenda 21 votent oui, celles et ceux qui veulent la renvoyer directement au Conseil administratif, votent non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission Agenda 21 est accepté par 39 oui contre 12 non.

9. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Claudia Heberlein Simonnet, Anne Pictet, Sandrine Burger, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Sarah Klopmann, MM. Philippe Cottet, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Alexandre Wisard et Mathias Buschbeck: «Les zones 30 km/h sont-elles sûres pour toutes et tous?» (M-706)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre qui stipule que «l’aménagement de passages pour piétons n’est pas admis. Dans les zones 30, il est toutefois permis d’aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l’exigent, notamment aux abords des écoles et des homes» et qui instaure un contrôle des mesures réalisées;
- le développement très positif de la création de plus en plus de zones 30 sur le territoire de la Ville;
- que l’absence de passage pour piétons déstabilise ces derniers, qui ne savent pas toujours où traverser la rue;
- que nombreux sont les utilisateurs-trices qui ne connaissent pas les règles applicables dans les zones 30;
- qu’un grand nombre d’automobilistes ne respectent pas la vitesse dans ces nouvelles zones 30, facteur d’insécurité quotidienne,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui soumettre une évaluation du fonctionnement des zones 30 existantes en ville de Genève;

¹ Annoncée, 1447.

- à étudier la faisabilité d'une campagne de sensibilisation autour de ces conclusions, suivie d'une campagne de contrôle de la vitesse par la police cantonale, en collaboration avec l'Etat de Genève.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). La présente motion vise deux objectifs. Le premier, conformément à la loi fédérale, consiste à demander un rapport d'évaluation sur l'ensemble des zones 30 km/h existantes et le deuxième veut sensibiliser la population aux règles applicables dans les zones 30 km/h, afin de rendre ces espaces plus sûrs pour tous les utilisateurs.

Quelques explications. Les zones 30 km/h introduites dans notre ville depuis déjà quelques années commencent à couvrir une surface considérable de notre voirie. Il existe à ce jour quinze ou seize zones 30 km/h et trois ou quatre autres sont à l'étude. C'est une évolution réjouissante, qui vise à améliorer la qualité de vie pour les habitants.

Pourtant, la réalité n'est pas aussi réjouissante. Je constate des écarts entre la théorie et la réalité dans ces zones. Si je me réfère au site internet de la Ville de Genève, la vision officielle est la suivante: une meilleure cohabitation de tous les usagers, qu'ils se déplacent à pied, à vélo, à moto ou en voiture; une conduite des véhicules plus calme, sans allongement des temps de parcours; des possibilités pour les piétons de traverser plus librement et dans les meilleures conditions.

Mais, malheureusement, pour arriver à un tel état, il ne suffit pas de monter un signal qui réduit la vitesse à 30 km/h. Le fonctionnement correct d'une zone 30 km/h dépend largement des mesures d'accompagnement. La présente motion demande d'étudier dans quelle proportion les mesures d'accompagnement ont été mises en place et à évaluer leur efficacité.

L'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre de 2002 prescrit une telle évaluation. Je cite l'ordonnance: «L'efficacité des mesures réalisées dans une zone 30 km/h doit être vérifiée après une année au plus tard. Si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires.» Cela a été fait partiellement à Genève. Permettez-moi de vous rappeler l'étude d'évaluation que vous avez toutes et tous eu l'occasion d'étudier lors du traitement de la proposition PR-524, où nous avons voté un crédit pour des mesures d'accompagnement liées à la zone 30 km/h des Pâquis.

En ce qui concerne les autres quartiers, il existe des évaluations pour le Mervelet et la Roseraie, d'autres sont en cours de réalisation. Pourtant, les zones les plus anciennes n'ont pas fait l'objet d'une évaluation, car elles ont été créées avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance. Pourtant, c'est particulièrement dans

ces zones-là, créées quand l'expérience était encore restreinte et que peu de mesures d'accompagnement étaient prises, que la vitesse n'est pas respectée, occasionnant des dangers supplémentaires pour les piétons, qui se sentent en fausse sécurité.

Nous demandons de compléter ces évaluations déjà entreprises pour en tirer des leçons pour les zones à venir, ainsi que de mieux faire fonctionner les zones existantes qui ne sont pas concernées par l'ordonnance fédérale.

En ce qui concerne la sensibilisation du public aux droits et devoirs des différents utilisateurs de la zone 30 km/h, j'ai déjà constaté des écarts entre l'état souhaité décrit par la loi et la réalité dans ces zones. Je cite quelques problèmes concrets énumérés par l'étude des Pâquis... (*Exclamations.*) Légère baisse des accidents – même si leur niveau demeure haut – vitesse élevée, rue orientée automobile alors qu'elle est essentiellement une rue d'habitation, manque de sécurité des déplacements scolaires.

C'est délicat et cela s'explique non seulement par le manque de mesures d'accompagnement, mais aussi par une mauvaise communication des règles en vigueur dans les zones 30 km/h. La connaissance des règles de comportement est insuffisante parmi les différents usagers. C'est surtout grave quand ceux qui les ignorent sont les plus forts, c'est-à-dire les automobilistes.

L'ordonnance sur les zones 30 km/h contient, par exemple, une mesure dont la plupart d'entre nous n'ont probablement pas conscience. C'est la suppression des passages pour piétons. Dans un cas idéal, où tout le monde respecte les limites de vitesses et se comporte en conformité avec les règles de la zone, il n'y a pas de souci. Mais la réalité se présente malheureusement un tout petit peu différemment et on se trouve dans des situations où on a supprimé les passages piétons, mais où on n'a pas vraiment informé la population quant à la raison de ces mesures et pourquoi on a introduit des mesures de ralentissement des voitures.

Le risque qu'un enfant ou un piéton soit heurté par une voiture qui roule trop vite me paraît dans ce cas plutôt accru que réduit par rapport à un passage piétons à l'ancienne.

Cette motion propose l'organisation d'une campagne de sensibilisation des automobilistes et des autres utilisateurs afin de réduire le risque d'accidents observés dans l'étude des Pâquis. Ceci aussi dans le but de minimiser les mesures restrictives et coûteuses, comme les contrôles de vitesses et la pose d'obstacles du genre coussins berlinois ou le zigzag alternant les places de parking à gauche et à droite de la chaussée.

C'est pour cette raison que nous avons déposé cette motion et nous vous invitons à l'accepter et à la renvoyer au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Les zones 30 km/h, nouveau cheval de bataille de l'urbanisme moderne... Il est bien vrai que ces zones devraient être sûres pour toutes et tous et qu'elles ne le sont pas, ou si peu. Du fait que le principe même de cette zone autorise les piétons à utiliser la rue, il y a un hiatus plus que compromettant au détriment du piéton.

Un véhicule roulant à 30 km/h assure une issue quasiment fatale pour le piéton, surtout si c'est un enfant. Qui est vraiment prioritaire, puisque l'on tente d'y supprimer les passages piétons? Ce n'est pas clairement défini. Il s'agit donc de prévoir des aménagements adéquats. Revoyons la loi fédérale afférente à ces zones 30 km/h, qui n'est pas très claire et assez mal fichue. Pour venir de Berne, ils ne se sont pas foulés...

Certes, créer une zone que se partagent piétons et véhicules peut sembler aberrant. Néanmoins, au départ, l'idée est excellente, pour autant que l'on fasse le nécessaire au niveau des aménagements, avec une meilleure information. Cette zone n'est viable que si chacun respecte l'autre. Mais, dans notre civilisation – dévouée à la vitesse – du «ôte-toi de là que je m'y mette!», j'émetts quelques doutes. J'ai l'espoir qu'on comprendra un jour que la civilisation ne peut subsister que si l'on se respecte les uns les autres.

En attendant, créons des aménagements pour ralentir au maximum les véhicules et – pourquoi pas? – réduisons la vitesse à 15 km/h, comme dans certains quartiers au Canada, où cela fonctionne à merveille! Il n'y a jamais d'accidents et tout le monde y trouve son compte. Un travail de réflexion est nécessaire pour le plus grand bien de tous! Nous voterons donc oui pour voir...

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, les socialistes ont été à l'origine de nombreuses motions, interpellations et questions en faveur des zones 30 km/h en ville de Genève. Soucieux de la sécurité et du bien-être des habitantes et des habitants de notre ville, notre groupe s'est, en effet, beaucoup engagé pour le développement de ces zones 30 km/h, car la vie locale est plus importante que le trafic.

Les socialistes ont demandé, lors d'interventions et de débats dans ce Conseil municipal – notamment mon camarade Thierry Piguët, en octobre 2007, lors du débat sur les zones 30 km/h aux Pâquis – s'il était possible de mener une étude sur le respect de toutes les zones 30 km/h, pour savoir où nous allions et connaître les mesures éventuelles à adopter.

C'est pourquoi notre groupe, qui souhaite garantir encore plus de sécurité et de tranquillité, demande le renvoi direct de cette motion au Conseil administratif. Toutefois, notre groupe souhaite que cette évaluation ne freine pas le dévelop-

pement des zones 30 km/h dans les quartiers où elles sont encore très attendues, comme c'est le cas à la Jonction.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe A gauche toute! considère que cette motion met le doigt sur un véritable problème. Il suffit d'ailleurs de lire les journaux pour constater que la courbe des accidents a repris l'ascenseur, et ce projet de motion, nous pouvons le dire, vient à point nommé.

La disparition des passages piétons dans les zones 30 km/h déstabilise la population et, en particulier, les enfants et les personnes âgées, qui ne savent plus où traverser.

J'ajoute que le non-respect manifeste des limitations de vitesses en zones 30 km/h, ou ailleurs, met sérieusement en danger les piétons et les cyclistes, et il nous paraît donc tout à fait judicieux de proposer une collaboration avec la police cantonale, afin d'organiser une vaste campagne de sensibilisation auprès des usagers du domaine public.

Autant de raisons qui nous conduisent donc à appuyer, des deux mains, cette excellente motion!

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral, quant à lui, souhaiterait, pour des raisons peut-être un peu différentes, renvoyer cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement. Pourquoi? Tout d'abord parce que, s'il est toujours très agréable de parler de cohabitation, nous ne sommes pas convaincus par le message délivré par ces zones 30 km/h, en particulier pour les enfants, auxquels il n'est pas toujours facile d'expliquer que vous êtes prioritaires ici et que vous pouvez traverser, et que, là-bas, vous ne devez surtout pas traverser, à moins d'avoir devant vous un passage piétons ou un feu.

Nous nous interrogeons aussi sur des résultats qui, tantôt, apparaissent bons et révèlent que ces zones sont sûres et, tantôt, à cause d'accidents ou de certaines informations, révèlent que ces zones ne sont pas sûres.

Si nous n'entendons pas simplement vérifier si les automobilistes respectent ou non les limites de vitesses dans ces zones, nous souhaitons avant tout nous assurer qu'elles sont véritablement des zones sûres et qu'il ne s'agit pas simplement d'entraver la circulation, sous prétexte de cohabitation, ce qui ne nous paraît pas un moyen positif de répondre aux desiderata des uns et des autres et, surtout, de régler la sécurité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 30 non contre 24 oui.

Le président. Cette motion sera donc renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui soumettre une évaluation du fonctionnement des zones 30 existantes en ville de Genève;
- à étudier la faisabilité d'une campagne de sensibilisation autour de ces conclusions, suivie d'une campagne de contrôle de la vitesse par la police cantonale, en collaboration avec l'Etat de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Motion du 17 septembre 2007 de M^{me} Marguerite Contat Hinkel, MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Roland Crot, M^{mes} Salika Wenger et Marie-France Spielmann: «Des yeux pour pleurer le bâtiment La Console» (M-707)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le programme général de rénovation et de construction des bâtiments des Conservatoire et Jardin botaniques liant la rénovation du bâtiment La Console à la construction du bâtiment BOT V;
- les crédits d'étude et d'étude complémentaire votés par le Conseil municipal en janvier 2002 et 2007 portant sur la rénovation générale du bâtiment La Console;

¹ Annoncée, 1448.

- la valeur inestimable des collections d’herbiers et de cryptogames abritées par le bâtiment La Console;
 - l’état de vétusté préoccupant du bâtiment et les problèmes de sécurité qui demeurent, malgré les récents soins palliatifs qui lui ont été prodigués (armoires antifeu, etc.);
 - le 2^e plan financier d’investissement 2007-2018 indiquant 2009 comme année prévisible de dépôt des crédits de rénovation pour les bâtiments La Console et BOT V;
 - l’urgence que revêt la rénovation du bâtiment La Console, justifiant un dépôt anticipé des crédits de rénovation de BOT V et de la Console,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- lui soumettre en 2008 déjà les crédits de rénovation pour les bâtiments La Console et BOT V;
 - lui indiquer les mesures qu’il compte prendre afin d’assurer la sécurité de la Console en attendant les travaux de rénovation.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Cette motion est un peu le résultat d’un certain nombre de réflexions et de discussions que j’ai eues avec plusieurs personnes extrêmement soucieuses de la préservation du patrimoine, d’un côté, et de la rapidité des travaux qui devraient être menés pour protéger ce patrimoine, de l’autre.

L’objectif de cette motion, vous l’avez compris, est assez clair. Il s’agit d’accélérer le processus de rénovation de ce bâtiment, qui est tout de même un fleuron du patrimoine genevois, surtout parce qu’il comprend des herbiers d’une valeur inestimable, notamment les herbiers Delessert et Burnat. Tous ces herbiers sont encore à l’intérieur de ce bâtiment, pour lequel un certain nombre de mesures de rénovation ont été prises, mais qui ne sont décidément pas suffisantes.

Vous savez aussi que tout ceci est tributaire de la rénovation du bâtiment BOT V. Le concours s’est terminé avec le choix du candidat qui réalisera le bâtiment BOT V. Nous avons eu l’occasion d’admirer les maquettes et les propositions au bâtiment Artamis, et il est prévu que, une fois ce bâtiment BOT V construit, une partie de ces herbiers seront amenés à l’intérieur de ce BOT V avant que la Console soit rénovée.

On parle de manicette, c’est vrai, et d’arrangements. J’aimerais quand même dire un certain nombre de choses. Ce bâtiment, construit en 1902, n’a connu que très peu de modifications au cours de son histoire. Nous avons eu plusieurs fois des projets d’extension qui n’ont pas été réalisés, nous avons eu des transformations successives, la suppression d’un joli petit débarcadère situé en face – peut-être aurons-nous l’idée d’en remettre un.

C'était il y a plus d'un siècle et vous me direz que, là aussi, les choses ont changé. On a remplacé le gaz par l'électricité et on a surtout constaté qu'il y a actuellement de gros problèmes. On a mis des armoires antifeu pour préserver le patrimoine interne, c'est-à-dire les cryptogames, toutes les collections d'herbiers. Mais nous avons constaté également des fissures extrêmement importantes. Si vous vous rendez à l'intérieur du bâtiment, vous pouvez les voir.

Ce bâtiment est donc en très mauvais état et nous attendons depuis un certain nombre d'années. Nous savons aussi que des crédits d'étude ont été votés en 1998 déjà. Nous sommes maintenant dix ans plus tard et je pense qu'il serait dans l'intérêt du patrimoine, de la population genevoise, d'accélérer le processus et d'arriver d'ores et déjà avec un crédit de rénovation de ce bâtiment, sans attendre la fin de la construction de BOT V.

Vous constaterez, Monsieur le président, qu'un certain nombre de groupes ont signé la motion M-707. Ils sont très attentifs à cette protection du patrimoine et veulent mettre un peu à jour la rénovation de ces bâtiments. Je vous invite donc à accepter cette motion et à la renvoyer directement au Conseil administratif.

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers, pour le groupe A gauche toute!, le non-entretien des bâtiments, s'il constitue pour une courte durée une économie, coûte en définitive beaucoup plus cher qu'un entretien normal du patrimoine bâti.

Le bâtiment du Jardin botanique, qui contient des collections d'herbiers et de cryptogames d'une valeur inestimable et universelle, est un exemple parmi d'autres des conséquences de cette politique à la petite semaine, qui consiste à laisser se délabrer des bâtiments publics.

Aujourd'hui, la situation de vétusté, et je dirais même de délabrement, dans laquelle se trouve le bâtiment La Console met en danger ces collections. Comme l'a rappelé notre collègue, le Conseil municipal a voté en janvier 2002 des crédits portant sur la rénovation de ce bâtiment. Nous demandons donc au Conseil administratif de soumettre dans les meilleurs délais un projet de rénovation et de présenter au Conseil municipal le catalogue et le calendrier des mesures qui seront prises pour la sauvegarde des collections citées.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral a cosigné cette motion et il est effectivement très attentif à ce qui peut se passer au Jardin botanique, dont on oublie souvent qu'il est le deuxième plus grand jardin botanique au monde et le plus bel herbier que l'on puisse trouver un peu partout. Nous avons voté récemment des crédits pour l'édition d'un livre sur la flore corse. La flore corse est une spécialité

genevoise et on ne le sait pas assez, mais c'est à Genève que se trouve les plus grands échantillons de la flore corse.

Juste un mot pour compléter ce qui a été très bien présenté par M^{me} Contat Hickel et pour dire qu'il s'agit en fait, pour le Jardin botanique, d'un problème de déménagement. Le chantier BOT V suppose que l'on trouve un nouveau lieu pour les herbiers. Vous savez que les herbiers, ce n'est pas exactement comme un livre ou une pièce de tapisserie, cela ne se déplace pas n'importe comment. En effet, les herbiers sont stables dans des conditions de maintenance, d'hygrométrie et de température extrêmement strictes.

Par conséquent, faire perdurer des herbiers dans un bâtiment qui s'y prête de moins en moins bien et le fait que de toute façon ces transformations de BOT V... (*Brouhaha.*) Vous me direz, Mesdames et Messieurs, si je vous ennuie... Je disais que les transformations liées à BOT V ont été acceptées depuis longtemps par ce Conseil municipal et qu'elles sont inscrites au plan financier d'investissement de la Ville.

Il s'agit juste d'anticiper la réalisation de ce plan et je crois que le Jardin botanique pourrait le faire avec grand profit à l'heure actuelle. Ce serait une bonne idée pour la Ville de Genève, en particulier pour une année qui, sur le plan des investissements, s'annonce plutôt calme, avant les grandes tempêtes qui s'appellent Nouvelle Comédie, Musée d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie, j'en passe et des meilleures, au sujet desquels nous aurons l'occasion de nous étripier par la suite... Mais, pour l'instant, il s'agit d'un sujet qui fait l'unanimité en sa faveur et j'aimerais vraiment, au nom du groupe libéral, encourager l'ensemble de cet auditoire à soutenir ce projet de motion M-707.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui soumettre en 2008 déjà les crédits de rénovation pour les bâtiments La Console et BOT V;
- lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin d'assurer la sécurité de la Console en attendant les travaux de rénovation.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. La motion M-708 est reportée sur demande des motionnaires.

11. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Gilles Garazi, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann et Vera Figurek: «Les Vernets et la Queue-d'Arve: un centre sportif autonome énergiquement!» (M-709)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les réalisations actuelles visant à améliorer le fonctionnement de la patinoire des Vernets selon la proposition PR-533 récemment votée par le Conseil municipal;
 - les objectifs de l'Agenda 21 que s'est fixés la Ville de Genève;
 - le document stratégique «100% renouvelable en 2050»;
 - les objectifs en discussion du Conseil fédéral pour 2020, notamment 100 000 toits solaires;
 - les discussions autour du concept énergétique global aux Vernets prévu pour 2009;
 - que le centre sportif des Vernets et de la Queue-d'Arve est le plus important consommateur d'énergie du patrimoine municipal (6,5% des dépenses énergétiques, dont 14,5% du mazout), malgré de remarquables améliorations ces dernières années;
 - que les surfaces de toiture de ce centre sportif dépassent 1,5 hectare;
 - l'existence de technologies photovoltaïques de plus en plus performantes,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à installer des panneaux solaires sur tout le site de la Queue-d'Arve et des Vernets;
 - à faire en sorte que, grâce à ces installations, à d'autres améliorations techniques et à l'utilisation des autres sources d'énergie disponibles dans le quartier, le centre sportif soit autonome énergiquement.

¹ Annoncée, 1448.

Motion: centre sportif des Vernets et de la Queue-d'Arve

M. Philippe Cottet (Ve). Vous me direz que le leitmotiv de mes interventions est le consensus... Ce soir, force est de constater que cette motion fait suite aux travaux consensuels, bien qu'il y ait eu troisième débat, autour du réaménagement intérieur de la patinoire des Vernets.

Ce Conseil municipal et sa commission des travaux ont été mis au bénéfice d'informations particulières. Nous avons certes voté en plénière cette proposition PR-533 sur le réaménagement intérieur des Vernets, mais nous avons aussi reçu, au cours de nos travaux, en août 2007, un rapport d'une qualité remarquable rédigé par les services de la Ville de Genève, intitulé *Centre sportif des Vernets – Rapport d'analyse des questions énergétiques*.

A la lumière de ce rapport et des discussions autour d'un concept énergétique global aux Vernets prévu pour 2009, et donc à la volonté de faire de ce Conseil municipal un espace d'orientation politique et stratégique sur ces réflexions énergétiques, cette motion est née dans la tête de ses auteurs.

Il s'agit de constater que l'espace des Vernets et celui de la Queue-d'Arve représentent des surfaces de toiture vierges, inutilisées et aujourd'hui très importantes dans un quartier appelé à se développer. Ces espaces de toiture, nous avons pu le voir avec la Commission des monuments, de la nature et des sites, ne poseraient pas forcément des problèmes majeurs a priori en termes de protection du bâtiment. Au contraire, ils pourraient être équipés de panneaux solaires ou d'autres éléments à même d'apporter une énergie suffisante pour le fonctionnement des installations... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, veuillez écouter l'orateur...

Une voix. On n'est pas obligés... (*Rires.*)

Le président. En effet, vous n'y êtes pas obligés, mais dans ce cas-là il y a suffisamment de locaux, en dehors de cette salle, où vous pouvez discuter!

M. Philippe Cottet. Il y a surtout des moyens de ne pas m'écouter en silence! C'est une bonne manière de faire court, pour vous dire qu'au regard de ces deux constats que le Conseil municipal a pu faire, il s'agit, dans la dynamique créée autour du quartier des Acacias, d'aller plus loin, de permettre d'utiliser ces espaces relativement conséquents pour produire de l'énergie – ils sont aujourd'hui totalement vierges à ce niveau-là – et d'avancer dans les réflexions de transfert

d'énergie d'un endroit à l'autre, puisque nous savons que cette zone des Acacias est à la fois une zone industrielle, une zone de loisirs, une zone d'habitations et qu'elle sera appelée à le devenir encore plus à l'avenir.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts vous invite à renvoyer cette motion en commission des travaux.

Préconsultation

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce projet de motion est l'occasion pour nous de rappeler que les libéraux, dès le départ, ont été attentifs au développement d'énergies alternatives, d'énergies différentes, d'énergies durables, notamment de l'énergie solaire. Selon les connaissances scientifiques à ce jour, nous savons que l'énergie solaire est à terme l'énergie la plus propre et la plus à même de pourvoir à tous nos besoins de manière respectueuse de l'environnement.

Raison pour laquelle ce projet de motion nous intéresse éminemment et nous vous proposons également de le renvoyer en commission pour avoir de plus amples renseignements sur la faisabilité de ce projet.

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les socialistes voteront bien entendu le renvoi de cette motion en commission des travaux, où nous serons très attentifs pour que ces améliorations demandées ne dénaturent pas l'œuvre des architectes qui ont créé la patinoire des Vernets, bâtiment construit en 1958 et classé actuellement.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

Le président. Les motions M-710 et M-712 sont reportées à la demande des motionnaires. M^{me} Perler-Isaaz voudrait avoir du temps pour développer la première, or nous arrivons bientôt au terme de notre séance de ce soir.

Motion: appliquons les normes comptables IPSAS!

12. Motion du 17 septembre 2007 de M. Olivier Fiumelli, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, M^{me} Virginie Jordan, MM. Grégory Baud, Guy Dossan et M^{me} Patricia Richard: «Pour des états financiers intelligibles, pertinents, fiables et comparables, appliquons les normes IPSAS aux comptes de la Ville!» (M-713)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la mise à disposition depuis quelques années de normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après normes IPSAS);
- la décision de l'Etat de Genève de soumettre ses comptes aux normes IPSAS à partir de l'exercice 2008 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi 8932 modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (RSG D 1 05);
- que les communes genevoises doivent appliquer les principes de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (article 4);
- les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-Ge) établies par l'Etat de Genève, disponibles sur <http://www.geneve.ch/ipsas>;
- le manuel *Modèle de comptabilité harmonisé pour les cantons et les communes* (MCH2) du 19 janvier 2007, publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances, qui se base principalement sur les normes IPSAS;
- la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-188 intitulée «Normes IPSAS en Ville: quo vadis?»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter les comptes de la Ville en conformité avec les normes IPSAS à partir de l'exercice 2009.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez peut-être, la comptabilité est une pratique qui remonte à la nuit des temps...

Une voix. Ah... c'est un art!

M. Olivier Fiumelli. C'est au peuple sumérien, au IV^e millénaire avant notre ère, que l'on doit les premiers témoignages écrits de l'inventaire des biens et

¹ Annoncée, 1448.

de l'enregistrement des échanges. On estime généralement que l'inventeur de la comptabilité moderne est un moine franciscain italien du nom de Luca Pacioli, avec la publication, en 1494, d'un ouvrage qui décrit la méthode vénitienne de tenue des comptes. Quant aux principes de la comptabilité publique, on les fait remonter à la publication de l'ouvrage *Projet d'une dime royale*, du marquis de Vauban, en 1707. Voilà! Tout cela pour vous dire que la comptabilité n'est pas une science exacte, mais une discipline qui n'a cessé d'évoluer avec le temps. Elle n'a cessé d'évoluer, parce qu'elle cherche systématiquement à fixer des règles communes en même temps que grandissent les besoins de comparaison entre entreprises ou entre collectivités publiques.

En Suisse, c'est en 1950 que la Confédération, les cantons et les communes se sont engagés dans une démarche d'uniformisation de la comptabilité publique. Cette démarche a abouti à la publication du modèle comptable harmonisé en 1977, qui a été introduit progressivement partout dans notre pays, et au début des années 1980 dans notre canton. En parallèle, un processus de normalisation comptable a été engagé au niveau international pour les entreprises privées, puis pour le secteur public, par le biais de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds monétaire international, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour aboutir, à la fin des années 1990, à ces fameuses normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) dont nous parlons ce soir.

Je ne vais pas vous parler du contenu des normes IPSAS, car il s'agit d'un débat technique que nous aurons en commission des finances...

Le président. Et il est tard...

M. Olivier Fiumelli. ...et il est tard. Je vous propose donc de reprendre ce débat en commission des finances. Nous aurons l'occasion d'exposer tous les avantages, pour notre Conseil municipal, d'avoir des comptes de la Ville soumis à ces normes IPSAS, qui nous apporteront beaucoup plus de transparence et d'exhaustivité, qui nous permettront d'avoir une meilleure information et de prendre de meilleures décisions.

Mis à part cet aspect, la Ville de Genève, comme toutes les autres collectivités, devra obligatoirement se soumettre aux normes IPSAS d'ici à un horizon de cinq ans. En fait, cette motion a tout simplement pour objectif que la Ville prenne un peu d'avance et soit prête pour le moment où ces normes IPSAS lui seront imposées par le Canton et par la Confédération.

Pour cette raison, je vous propose d'accueillir correctement cette motion et de la renvoyer en commission des finances.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). Permettez-moi, Monsieur le président, de remercier M. Fiumelli: pour une fois, la comptabilité était intéressante et il m'a semblé y comprendre quelque chose. Maintenant, cela ne veut pas dire que j'ai compris quelque chose aux normes IPSAS et je vous avoue que s'il y a un débat dont je ne me réjouis pas du tout à la commission des finances, c'est celui-là! (*Rires.*) Mais enfin, nous étudierons la possibilité pour la Ville d'adopter ces normes.

J'aimerais quand même tempérer un peu l'enthousiasme de M. Fiumelli sur l'opportunité de ces normes, dans la mesure où, à ma connaissance, les seules entités publiques – il n'y a pas d'entités privées – à avoir accepté les normes IPSAS sont les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Etat de Genève. A partir de là, on peut se dire qu'on va mondialiser les normes comptables... (*Rires.*) Je crois que nous ferons quand même un peu figure de pionniers là-dedans, néanmoins le débat promet d'être, sinon passionnant, du moins techniquement très relevé. Je me réjouis, à ce titre, d'en débattre avec les autres commissaires des finances.

Le groupe libéral soutiendra cette motion.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, diantre! Devant tant de savoir, nous en restons à genoux et attendrons, pour nous relever, d'entendre M. Fiumelli en commission des finances. (*Rires.*)

Le président. Eh bien, là, c'est concis!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, lorsqu'un groupe soumet à notre Conseil un objet digne d'intérêt, il convient de le soutenir. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre acceptera cette motion, qui n'aura en définitive d'effet qu'une année avant les élections municipales de 2011, puisque ce ne sera qu'en 2010 que le Conseil municipal pourra constater ce que sont les normes IPSAS.

Nous accepterons cette motion.

M. Robert Pattaroni (DC). On est souvent d'accord pour dire que, pour bien pratiquer une langue, il faut en connaître la grammaire. Or il est vrai que,

Motion: appliquons les normes comptables IPSAS!

en matière de comptabilité publique, une partie des discussions peuvent relever d'une certaine abstraction. Néanmoins, pour beaucoup, cette abstraction provient précisément du fait qu'on n'a pas la grammaire. Les normes IPSAS correspondent un peu à la grammaire en matière de dépenses publiques, et je pense que, notamment pour la comparaison, ce genre de formation et de pratique nous rendra de grands services.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Comme le disait M. Barbey tout à l'heure, le débat risque d'être compliqué en commission des finances, mais le groupe des Verts soutiendra cette motion. Si ces normes IPSAS ont été introduites dans l'administration fédérale et à l'Etat de Genève, pourquoi pas en Ville de Genève? Nous pourrions étudier en commission la crédibilité de telles normes et l'opportunité de leur introduction dans notre administration. Nous verrons alors les coûts que ces normes pourraient impliquer, notamment en termes de formation et d'organisation, mais aussi en matière de processus budgétaire.

Les Verts sont donc prêts à discuter de cette opportunité en commission des finances.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En tant que commissaire aux finances, je partage l'enthousiasme exprimé par mon collègue libéral Alexis Barbey et je me réjouis, comme lui, d'étudier l'ensemble de ce dossier en commission des finances. En tant que cheffe de groupe socialiste, j'aurais plutôt tendance à me rattacher aux Sumériens et, de ce fait-là, à sentir un lien d'ordre plutôt culturel. Plutôt que de nous engager dans un grand débat technique, nous, groupe socialiste, nous avons la modestie d'avouer que nous avons encore quelques manques à combler, mais nous comptons sur M. Fiumelli... Nous dirons que, plutôt qu'un débat technique, nous espérons, à l'image peut-être des Sumériens, arriver à instaurer un débat d'ordre politique, car c'est quand même à un débat politique auquel nous sommes conviés, plutôt qu'à un débat de pseudo-spécialistes... Mais, enfin, tout cela sera vu aux finances.

M. Olivier Fiumelli (R). Je voudrais juste ajouter, pour corriger les propos de mon préopinant libéral, que la Confédération helvétique – notre pays – est soumise aux normes IPSAS depuis le 1^{er} janvier 2007 et la Commission européenne depuis le 1^{er} janvier 2006.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

Le président. Puisque nous sommes sur une bonne lancée, je vous propose de traiter la dernière motion «trois étoiles», c'est-à-dire reportée trois fois, inscrite à notre ordre du jour. Ainsi, nous aurons au moins éclusé une partie des objets en retard. L'interpellation I-163 de M^{me} Brunier attendra le retour des magistrats.

13. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Monique Cahannes, Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck: «Crèche des Ouches: plus de verdure, moins de voitures!» (M-714)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, lors de la construction de l'école et de la crèche des Ouches, aucun parking pour les enseignants n'avait été prévu, afin de promouvoir les modes de transports doux dans cet établissement;
 - que ce bâtiment est situé entre une zone piétonne et une zone de rencontre, et au cœur d'une zone 30 km/h;
 - que ce quartier fait donc la part belle à la mobilité douce;
 - que, malgré cela, un parking dépose-minute, totalement surdimensionné, a été aménagé dans le périmètre du bâtiment;
 - que ledit parking est situé devant un accès à l'école, augmentant ainsi le risque d'accident impliquant des enfants;
 - la réponse du Conseil administratif à la question QE-216 qui considère que c'est au personnel de la crèche de veiller à l'accès à ce parking et de dénoncer les contrevenants;
 - que, contrairement à ce qu'affirme le Conseil administratif dans cette même réponse, les habitants qui ont participé à la concertation se sont toujours opposés à ce parking;
 - que le parking deux-roues de cet établissement est, en outre, mal situé;
 - que, dans la situation actuelle, la place dévolue au parking est plus grande que l'espace prévu pour les enfants de la crèche,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de réduire l'emprise du parking de la crèche des Ouches et d'agrandir ainsi le parc de ladite crèche;
 - de créer un parking à vélos à cet endroit.

¹ Annoncée, 1448.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Laissez-moi vous parler un peu du quartier des Ouches, qui a connu de fortes transformations ces dernières années, avec la construction de nouveaux logements, d'une école et d'une crèche. En de nombreux points, il est exemplaire de ce qu'on devrait faire au XXI^e siècle.

Il a été récemment inauguré une zone 30 km/h – là, il n'y a rien d'exceptionnel – mais les deux rues qui bordent l'école, la rue Camille-Martin et le chemin des Ouches, ont été mises l'une en zone 20 km/h et l'autre partiellement en rue piétonne. Ce quartier est donc largement densifié en zone 20 km/h et en zone piétonne pour permettre aux enfants et aux utilisateurs de la crèche de venir par des moyens de mobilité douce.

L'école elle-même est un modèle de ce qui peut se faire en matière environnementale et, fait nouveau, aucun parking n'était prévu pour les enseignants. Dans le même ordre d'idée, il avait été convenu d'inciter le corps enseignant à utiliser les moyens de mobilité douce et le réseau de transports publics pour se rendre dans cette école.

Malheureusement, il a dû y avoir un bug à un moment donné, parce qu'un manque de coordination entre deux services a été constaté. En effet, dans cette école, le parking dépose-minute prévu semble largement surdimensionné, à ce point que le parking est plus important que l'espace extérieur pour les enfants, ce qui peut sembler quand même passablement paradoxal. Le parking deux-roues a été mal situé, le parking voitures dépose-minute a été fait sur le chemin même de l'école, sur une des sorties principales de l'établissement.

Manifestement, il est un peu dommage que dans un quartier aussi bien aménagé, où on a réussi à inciter les gens à changer de mode de transport, on ait laissé ce parking en l'état. Bien sûr, nous ne voulons pas supprimer le parking dépose-minute, qui est indispensable, mais on pourrait peut-être le réduire, voire le déplacer pour mettre le parking deux-roues à un meilleur endroit.

Bref, nous devons discuter de tout cela en commission, en procédant à l'audition des parents d'élèves, peut-être de l'architecte et des services de la Ville, pour savoir s'il est possible que l'espace extérieur de la crèche des Ouches pour les enfants soit de meilleure qualité, comme dans d'autres crèches, par exemple à la Planète, où l'espace extérieur, très grand, est un vrai parc, alors que, là, une espèce de bande herbeuse fait le tour du bâtiment. Cet espace extérieur pourrait être de qualité, car nous savons combien c'est important pour les enfants de cet âge.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, avec les personnes qui ont signé cette motion M-714, de la renvoyer en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! soutiendra le renvoi de la motion M-714 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Même si tous les membres d'A gauche toute! ne partagent pas la même opinion au sujet de la voiture, nous sommes, pour une partie d'entre nous, favorables à une politique en la matière qui tienne compte avant tout des préoccupations de l'environnement, puisque nous privilégions la mobilité douce, comme le vélo.

La qualité de l'atmosphère et de l'air s'en trouvera améliorée, sans compter que de plus en plus de citoyens et de citoyennes de la Ville de Genève se plaignent aujourd'hui du bruit de la voiture. Même si un parking n'occasionne pas autant de bruit que le trafic routier, on peut se demander si le comportement de certains automobilistes ne nuit pas au calme que requièrent les alentours d'une école. Un autre argument a retenu notre attention concernant le lieu où se situe l'accès de l'école, que nous corrélons avec le risque d'accidents pour les enfants.

Cette motion concrétise ce que nous défendons, à savoir le respect des droits des enfants et le développement durable en privilégiant la détente et la sécurité pendant la récréation, par l'extension du préau, la réduction des gaz nocifs des voitures. Elle s'inscrit dans la logique écologique de la construction de l'école et de la crèche des Ouches, dont les bâtiments sont quatre fois moins gourmands en énergie que la moyenne.

C'est pourquoi nous soutiendrons cette motion et son renvoi en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Notre collègue Monique Cahannes avait signé cette motion. Nous ne connaissons peut-être pas tous exactement ni le lieu ni tous les détails, mais M. Buschbeck et l'autre cosignataire de la motion voudront bien nous les expliquer en commission. Nous estimons en tout cas qu'elle vaut la peine d'être examinée et nous acceptons son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en prenant connaissance de la motion socialo-verte, nous ne pouvons nous empêcher de constater que nos collègues ne prennent pas en compte l'impérieuse nécessité pour une crèche de disposer d'un endroit aussi sûr que possible pour que les parents qui y déposent et reprennent leurs enfants ne

soient pas contraints de stationner sur les voies de circulation, souvent en double file, créant des situations non seulement illégales, mais dangereuses.

En dépit des considérants que, pour certains, l'on peut sans témérité qualifier de spécieux, notre groupe privilégie avant toutes choses la sécurité des enfants et de leurs parents, et c'est pourquoi il vous invite à refuser cette motion.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous sommes une fois de plus confrontés à une motion qui pose des problèmes concrets à la fois pour les parents, les enfants, l'aménagement, mais qui, malheureusement, nous laisse un peu perplexes quant à la solution proposée lorsque vous amenez des enfants à la crèche et que vous voulez être respectueux de l'environnement.

Il se trouve que j'ai bien connu ce quartier pour avoir conduit mes enfants dans un jardin d'enfants aux Ouches. Je demande sincèrement à tous les messieurs ici présents et qui n'ont pas fait l'exercice de se coller une fois la tâche d'accompagner des enfants à la crèche le matin sur un vélo, de faire les courses, d'aller travailler, d'avoir le repas chaud sur le fourneau à midi, de retourner à la crèche avec vos enfants, de rentrer à la maison à l'heure, sans vous faire harponner par votre employeur parce que vous étiez peut-être un peu en retard, mouillée, et pas en aussi bonne forme qu'il le souhaitait...

Sans pouvoir juger, d'après les interventions entendues maintenant, à qui devaient profiter ces places de vélos – si c'est plutôt aux enseignants qu'aux mamans, qu'aux papas – nous ne voulons pas d'emblée écarter tous les problèmes liés à la sécurité. Raison pour laquelle nous aimerions mieux connaître les besoins des uns et des autres, mais redire néanmoins que, dans toutes les questions d'aménagement durable que vous posez, il serait bon que vous n'oubliez pas 52% de la population, qui sont les femmes soucieuses de la bonne éducation et de la sécurité de leurs enfants, ni les handicapés, ni les personnes âgées, et que nous trouvions des solutions qui rendent justice et aux uns et aux autres.

Raison pour laquelle nous adhérons à la proposition de renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre).

14. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-762, de *MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne et Danièle Magnin*: «Genève, place financière vraiment active»;
- M-763, de *M^{mes} Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Laetitia Guinand, Danièle Magnin, MM. Jean Sanchez, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz et Alexandre Chevalier*: «Pour que la Ville respecte les accords sur le logement!»;
- M-764, de *M^{mes} Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, MM. Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Grégoire Carasso*: «Pour Mathilde» (4^e âge, EMS, services sociaux et voisinage);
- M-765, de *MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pataroni, M^{mes} Odette Saez, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis et Alexandra Rys*: «Des places pour garer les vélos à la place de la Navigation»;
- M-766, de *M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Nicole Valiquer Grecuccio, Salika Wenger, MM. Gilles Garazi, Gérard Deshusses et Christian Zaugg*: «Politique de stationnement en ville de Genève: assez de mots, des actes!»;
- M-767, de *MM. Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, Christian Zaugg, Alexis Barbey, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Patricia Buchet-Harder*: «Pour une Maison du vélo à Genève»;
- M-768, de *M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Annina Pfund, MM. Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso*: «L'immeuble de la rue des Franchises 28 aux habitant-e-s!»;
- M-769, de *M^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Christiane Olivier, Véronique Paris, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland et Thierry Piquet*: «Pour que l'appel nominal soit vraiment nominal et solennel»;
- M-770, de *M^{mes} Martine Sumi, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Christophe Buemi*: «Pour l'exemption de toute taxe d'utilisation du domaine public lors de démarches d'expression citoyenne et/ou des associations à but non lucratif».
- R-106, de *M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Lathion et Gérard Deshusses*: «Pas de courriers anonymes!».

15. Interpellations.

Le président. J'annonce l'interpellation I-167, de *M. Simon Brandt*: «Quelles conséquences sociales, budgétaires et fiscales suite au maintien des prestations OCPA?».

16. Questions écrites.

Néant.

Le président. Monsieur Barbey, vous avez demandé la parole?

M. Alexis Barbey (L). Oui, j'ai demandé la parole, parce que je voulais d'abord vous féliciter pour la tenue des débats de ce soir, qui ont eu le mérite d'avancer rondement et de se dérouler dans un climat que j'ai trouvé extrêmement léger, facile et détendu, et où les affrontements – était-ce la nature des sujets? – ont été peu nombreux.

Mais, en réalité, je voulais surtout revenir sur le fait que nous siégions ce soir en l'absence du moindre conseiller administratif... Ils sont en train de gamberger du côté de Copenhague et c'est pourquoi je vous demanderai, Monsieur le président, d'interpeller votre bureau pour qu'il examine, à l'instar d'autres communes de la région genevoise, la possibilité que nous siégions désormais sans le Conseil administratif, de sorte que nous avancions un peu plus vite dans notre ordre du jour! (*Applaudissements.*)

Le président. Je ferai part de votre demande et nous en discuterons lors de la prochaine réunion du bureau. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne soirée et une bonne rentrée chez vous!

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3942
2. Communications du bureau du Conseil municipal 3942
3. Pétitions. 3942
4. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Changeons la vie des Genevois par la révolution du vélo!» (M-700). 3942
5. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Pour que Genève redevienne une ville exemplaire en matière de propreté» (M-701). 3950
6. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Gilles Garazi, Alpha Dramé, M^{mes} Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Delphine Courvoisier, Frédérique Perler-Isaaz et M. Yves de Matteis: «Pour une mobilité combinée moderne: des vélostations dans les gares CEVA!» (M-703). 3957
7. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Sarah Klopmann, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-France Spielmann, Nicole Valiquier Grecuccio, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Silvia Machado, MM. Pierre Rumo, Christian Zaugg, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso: «Un concierge par immeuble de la GIM!» (M-704). 3961
8. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, MM. Alexandre Wisard, Alpha Dramé, Gilles Garazi,

- Mathias Buschbeck, Philippe Cottet et Yves de Matteis: «Pour une politique cohérente de coopération au développement» (M-705) . . . 3967
9. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Anne Pictet, Sandrine Burger, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Sarah Klopmann, MM. Philippe Cottet, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Alexandre Wisard et Mathias Buschbeck: «Les zones 30 km/h sont-elles sûres pour toutes et tous?» (M-706) 3977
10. Motion du 17 septembre 2007 de M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Roland Crot, M^{mes} Salika Wenger et Marie-France Spielmann: «Des yeux pour pleurer le bâtiment La Console» (M-707) 3982
11. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Gilles Garazi, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann et Vera Figurek: «Les Vernets et la Queue-d'Arve: un centre sportif autonome énergétique!» (M-709). 3986
12. Motion du 17 septembre 2007 de M. Olivier Fiumelli, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, M^{me} Virginie Jordan, MM. Grégory Baud, Guy Dossan et M^{me} Patricia Richard: «Pour des états financiers intelligibles, pertinents, fiables et comparables, appliquons les normes IPSAS aux comptes de la Ville!» (M-713). 3989
13. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Monique Cahannes, Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck: «Crèche des Ouches: plus de verdure, moins de voitures!» (M-714) 3993
14. Propositions des conseillers municipaux 3997
15. Interpellations 3998
16. Questions écrites 3998